

SAHARA INFO

Bulletin
de l'Association
des
Amis
de la République
Arabe
Sahraouie
Démocratique

Janvier - Avril 1996

Numéro 95 - 15 F.

27 février 1976

27 février 1996

vingt ans

Sommaire

Nouvelles du Sahara	p. 2 - 28
Éditorial	p. 3
Human Rights Watch	p. 4 - 7
Conférence européenne	p. 7 - 8
Dossier : "vingt ans"	p. 9 - 20
Droits de l'homme	p. 21 - 23
Plate-forme solidarité	p. 24 - 26
Vie de l'association	p. 27



photo : Alain SZCZUCZYNSKI

nouvelles du SAHARA

9-11/10/95 : 4ème Commission de l'Assemblée générale des Nations-Unies

Après de longs et vifs échanges de vues, la demande d'audition de M. Franck Ruddy a été finalement refusée par 38 voix contre 32 et 20 abstentions. M. Boutros-Ghali n'avait pas donné son autorisation à cette audition. Le Maroc s'opposait au témoignage de l'ex-président de la Commission d'identification de la MINURSO. Le représentant des USA a regretté la décision de la commission, approuvée par contre par l'Espagne au nom de l'UE.

La commission a examiné le rapport annuel du Secrétaire général et préparé un projet de résolution qui sera soumis à l'Assemblée générale. Ce projet "exprime l'espoir que les pourparlers directs entre les deux parties reprendront prochainement".

12/10/95 : Ouverture de la session constitutive du Parlement sahraoui

Le Conseil national sahraoui nouvellement élu est composé de 101 membres dont six représentants de la population des territoires occupés et cinq femmes. C'est le premier parlement élu au scrutin secret, conformément aux décisions du dernier congrès du Front Polisario. Les élections ont eu lieu du 26/09 au 7/10 sur l'ensemble des territoires libérés ainsi que dans les campements de réfugiés. Les attributions du Conseil national sont l'élaboration de législations, le contrôle de l'exécutif et la mobilisation de la population. M. Abdelkader Taleb Omar a été élu président.

21/10/95 : Simplification des procédures d'enregistrement des électeurs.

Les pays membres du Conseil de Sécurité soutiennent les propositions du secrétaire général de l'ONU et de son représentant spécial dans la région, Erik Jensen, sur de nouvelles procédures qui devraient permettre une accélération du processus d'identification. M. Jensen doit encore exposer ses vues au Maroc et au Front Polisario.

26/10/95 : L'AFAPREDESA annonce qu'à l'occasion de la visite prévue de Hassan II à El Ayoun, occupée le 6 novembre prochain, les autorités marocaines multiplieront les mesures répressives, déplacent les Sahraouis suspects de sympathie pour le Front Polisario et construisent des murs autour des installations stratégiques.

27-28-29/10/95 : La 21ème Conférence de la Coordination européenne du soutien au peuple sahraoui se tient à Genève, réunissant plus d'une centaine de délégués de Comités, Associations et ONG.

30/10/95 : Human Rights Watch rend public son rapport sur le processus référendaire au Sahara Occidental.

2/11/95 : Répression acharnée contre une famille sahraouie

L'AFAPREDESA annonce "avec indignation et grande tristesse l'assassinat de Mohamed El Bachir Moulay Ahmed (Leili), ex-détenu de Kalaat M'Gouna, dont le corps a été découvert le 29.10 sur la plage d'El Ayoun". Cette personne figurait dans

la liste des disparus de l'AFAPREDESA, qui comprend près de 800 noms, sous le numéro 535.

3/11/95 : Le Maroc premier exportateur mondial de haschisch

Le quotidien parisien "Le Monde" révèle le contenu d'un rapport confidentiel de 1994 selon lequel les revenus du cannabis représentent la première source de revenus du Maroc. La production annuelle de haschisch destiné à l'exportation est de plus de 1000 tonnes. Le Maroc est devenu le premier exportateur de haschisch dans le monde et le premier fournisseur du marché européen. Ce rapport de l'Observatoire géopolitique des drogues n'hésite pas à mettre en cause certains membres de l'entourage immédiat du roi ainsi que d'anciens ministres, dont les noms ont été supprimés dans le rapport public.

6/11/95 : Le vingtième anniversaire de la Marche Verte a été fêté dans la discrétion au Maroc. Le roi a renoncé, en invoquant son état de santé, à se rendre à El Ayoun.

10/11/95 : Le roi du Maroc reporte, pour raisons de santé, sa visite officielle en France.

11/11/95 : Signature d'un accord d'association économique entre l'Union Européenne et le Maroc, qui prévoit la création d'une zone de libre-échange industrielle euro-marocaine.

13/11/95 : Signature d'un nouvel accord de pêche entre l'UE et le Maroc, pour 4 ans, entrant en vigueur le 1.12.95. Cet accord permet à nouveau la pêche sur les côtes marocaines et du Sahara occidental aux navires espagnols et portugais, moyennant une réduction des quotas de pêche et des compensations financières.

13/11/95 : Le ministère de l'Information sahraoui annonce des arrestations dans la ville de Tantan, au Sud-Maroc, à la suite de manifestations pacifiques organisées le 7.11 par plusieurs dizaines d'étudiants sahraouis.

19/11/95 : Le Front Polisario a remis au CICR 185 prisonniers de guerre marocains, rapatriés à bord de deux avions militaires mis à disposition par les gouvernements des Etats-Unis et de l'Argentine.

Processus d'identification : Depuis juillet, le processus d'identification des électeurs potentiels est compromis, d'une part suite au dépôt de 100 000 candidatures de personnes résidant au Maroc, d'autre part à cause de l'enregistrement de tribus contestées, non représentées au Sahara occidental sous forme de sous-fraction et pour lesquelles le Front Polisario n'a pas de cheikh.

La proposition de M. Boutros-Ghali concernant les procédures d'identification, contenue dans sa lettre du 27 octobre au Conseil de Sécurité, a été acceptée par le Front Polisario mais refusée par le Maroc. Elle prévoyait qu'en l'absence d'un cheikh de l'une ou l'autre partie, l'identification se ferait sur la base de documents établis par l'autorité coloniale espagnole. Le refus marocain, appuyé par ses alliés, a donné lieu par la suite à d'intenses consultations.

Dans son rapport du 24/11/95 Boutros-Ghali modifie sa proposition antérieure. S'agissant des tribus contestées et des 100 000 personnes résidant au Maroc, M. Boutros-Ghali prévoit que l'identification se fera même en l'absence d'une des parties et sur la base de moyens de preuve mal définis.

Enfin, le Front Polisario se demande, devant la volte-face de Boutros-Ghali entre le 27 octobre et le 24 novembre sous la pression du Maroc, quelle sera la valeur des décisions futures du Secrétaire général, face à un éventuel refus marocain.

6/12/95 : Dans une lettre au Président du

Conseil de Sécurité, M. Mohamed Abbelaziz, Président de la RASD, réitère la décision du Front Polisario de ne pas participer à l'identification sur la base de la procédure proposée par le Secrétaire général dans son dernier rapport.

6/12/95 : L'Organisation de l'Unité Africaine intervient auprès du Président du Conseil de Sécurité pour exprimer son inquiétude face à des décisions qui pourraient mettre en cause le processus référendaire. L'OUA ne peut soutenir qu'une solution acceptée par les deux parties et il lui sera très difficile de continuer à participer au processus d'identification si celui-ci est rejeté par l'une des parties.

7/12/95 : Le Représentant sahraoui auprès des Nations-Unies communique au Président du Conseil de Sécurité la position du Front Polisario par rapport au projet de résolution du Conseil. Il rejette toute participation à l'identification selon les modalités fixées dans ce projet.

L'ambassadeur permanent de l'Algérie aux Nations-Unies transmet au Conseil de Sécurité la position de son gouvernement : l'Algérie ne peut accepter les points 2 et 3 du projet de résolution. Elle ne pourra poursuivre son soutien politique et matériel à la MINURSO si le Plan est appliqué sans l'accord du Front Polisario. Elle n'accordera aucune validité aux résultats d'une identification qui aura été menée sans le Front Polisario. D'autre part, l'Algérie apprécie et soutient la position de l'OUA.

10/12/95 : Visite à Rabat du secrétaire adjoint américain aux Affaires étrangères, Robert Pelletreau. Au sujet du référendum, M. Pelletreau déclare : "Nous voulons un référendum libre, juste et impartial au Sahara Occidental (...). Nous souhaitons qu'il puisse être considéré comme légitime et non pas manipulé, et pour cela il serait évidemment préférable que toutes les parties concernées soient d'accord sur les conditions dans lesquelles celui-ci se déroulera".

18/12/95 : Après l'intervention de l'Algérie au Conseil de Sécurité, M. Boutros-Ghali fait sienne la thèse marocaine de l'Algérie partie prenante au conflit du Sahara Occidental. Il prétend lors d'une conférence de presse, que "les trois protagonistes du conflit, l'Algérie, le Polisario et le Maroc, sont en faveur de la poursuite de la présence de l'ONU et ce sont des membres du Conseil de Sécurité qui poussent au retrait de la MINURSO".

19/12/95 : Le Conseil de Sécurité considère le dernier rapport du Secrétaire général comme "une trame utile" pour l'accélération du processus d'identification, mais n'aborde pas les problèmes des procédures d'identification contestées.

20/12/95 : Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a eu accès en décembre à 720 Marocains détenus par le Front Polisario, qui détiendrait encore, selon le CICR, quelque 1900 prisonniers de guerre marocains.

21/12/95 : Dans une lettre adressée à son homologue algérien, le ministre marocain des affaires étrangères Filali, souligne que la position de l'Algérie "constitue un nouveau revirement". Pour le gouvernement marocain, "l'Algérie adopte une attitude qui change de manière fondamentale la position que le gouvernement algérien semblait avoir acceptée et accréditée. De ce fait, l'Algérie remet en cause son statut d'observateur et s'érige ouvertement en partie directement concernée". Le gouvernement marocain demande instamment à l'Algérie, qui préside actuellement l'Union du Maghreb Arabe, de geler les activités de l'UMA.

(Suite page 28)

ANU

moment où paraît ce journal, nous fêtons le 20^{ème} anniversaire de la proclamation de la RASD. Quel chemin parcouru ! Quels succès remportés ! Que de souffrances et de sacrifices ! Le petit peuple admirable tient

tête à l'agression marocaine depuis 20 ans et a réussi à s'imposer comme interlocuteur de la communauté internationale. L'Etat sahraoui est reconnu par 76 pays et en dernier lieu par l'Afrique du Sud. Il est un exemple d'organisation politique et sociale pour tous ses voisins, alors qu'il est né de la volonté de réfugiés, fuyant l'ennemi marocain et dépourvus de tout.

A l'occasion de chaque voyage, organisé par notre association, les visiteurs reviennent stupéfaits et émus par la réussite de ce peuple, sous la direction éclairée du Front Polisario.

L'autodétermination du Sahara Occidental est conforme au droit international et s'inscrit dans la logique de l'histoire de la décolonisation.

L'ONU a mis en place en 1991 un processus visant à parvenir à un référendum d'autodétermination. Mais jusqu'alors il ne s'est pas donné les moyens de le réussir, les grandes puissances étant plus souvent soucieuses de leurs liens économiques avec le Maroc, plutôt que du droit des peuples.

Les sahraouis, quant à eux, ont pourtant fait preuve d'une disponibilité et d'une sagesse reconnues par tous, malgré les provocations marocaines.

Il semble pourtant que le Conseil de Sécurité ait compris que sans un dialogue direct et sérieux entre les deux parties, les obstacles ne pourront pas être levés. Sa dernière résolution les y invite, et il nous appartient d'alerter encore et encore nos dirigeants politiques, pour qu'un "règlement juste et durable soit trouvé", selon les propres paroles de notre Président de la République.

Amis de la RASD, votre cadeau pour cet anniversaire est tout trouvé : multipliez les paroles, les gestes de soutien en faveur du peuple sahraoui. Il y a urgence !

Francis JACOB

Éditorial

HUMAN RIGHTS WATCH

Son excellence
Madame l'Ambassadeur
Madeleine ALBRIGHT
Mission Permanente
des Etats-Unis à l'ONU

19 septembre 1995

Traduction : Association des Amis de la RASD

Votre Excellence,

LE mois dernier, "Human Rights Watch" a conduit une mission d'observation à Tindouf, en Algérie, et à El Aioun, au Sahara Occidental.

Au regard du prochain vote du Conseil de Sécurité, relatif au renouvellement du mandat de la MINURSO et du rapport du secrétaire général du 8 septembre 1995, proposant l'extension du mandat de la MINURSO jusqu'au 31 janvier 1995, nous aimerions vous faire part des observations de notre mission et de notre inquiétude sur l'opération en cours. Nous souhaiterions en même temps vous proposer une série de recommandations, qui, nous le croyons, permettront à la MINURSO d'accomplir ses engagements, en conduisant et en organisant un référendum libre et régulier.

Human Rights Watch ne prend pas position sur la question de l'autodétermination. L'objectif de notre visite était d'enquêter sur les allégations selon lesquelles le processus d'identification de ceux qui auront le droit de voter, lors du référendum, n'est pas conduit de façon impartiale et transparente, et que les conditions qui prévalent au Sahara Occidental ne contribuent pas à la tenue d'un référendum équitable, juste et libre, comme demandé par le plan de règlement pour le Sahara Occidental et accepté par les deux parties. Pendant qu'elle était sur les lieux, Human Rights Watch a aussi enquêté sur d'autres questions concernant les Droits de l'Homme et a visité les camps de réfugiés sahraouis, les camps de prisonniers de guerre du Polisario. Aussi, nous envisageons de publier un rapport détaillé de nos observations plus tard.

Human Rights Watch a appris que le Maroc, la plus forte des deux parties, aussi bien militairement que diplomatiquement, s'est régulièrement conduit de façon à enrayer et compromettre l'impartialité du processus référendaire. De plus, nous nous inquiétons de ce que le manque de contrôle onusien sur le processus a très sérieusement compromis son équité. Les Nations-Unies sont présentes au Sahara Occidental depuis 4 ans, sans exercer "la responsabilité unique et exclusive" du référendum qu'elles devaient assumer aux termes du Plan de règlement pour le Sahara Occidental. Le plan envisageait une période de transition qui devait commencer avec le cessez-le-feu en septembre 1991. Pendant la période transitoire, les Nations-Unies devaient avoir certains pouvoirs, y compris la responsabilité "de maintenir la loi et l'ordre sur le territoire", de façon à "garantir que personne n'aurait recours à l'intimidation ou ne viendrait s'immiscer dans le processus du référendum", en même temps que le droit de "garantir que les autorités concernées suspendraient les lois et les mesures qui pourraient faire obstacle à la tenue d'un référendum libre et équitable".

Néanmoins et en dépit des progrès lents du processus d'identification des votants, le Secrétaire Général a constamment recommandé l'ajournement de la période de transition, retardant ainsi indéfiniment l'exercice par les Nations-Unies de pouvoirs essentiels pendant ce processus d'identification.

Depuis le début, les Nations-Unies ont renoncé à exercer un contrôle sur le processus d'identification, en acceptant que les parties, et non la Minurso, soient responsables de la distribution des formulaires de demandes auprès des votants potentiels. L'engagement de la Minurso à ce stade était crucial pour garantir que tous les individus qui désiraient participer au processus aient la possibilité de le faire. Désormais, si l'on en croit les propos d'un membre de la commission d'identification des Nations-Unies, "il n'y a plus moyen de savoir qui a pu être exclu". Ceci est particulièrement inquiétant car les autorités marocaines font tout pour exclure les Sahraouis qui vivent dans les territoires sous contrôle marocain et qui sont pour l'indépendance. N'est-ce pas une bonne raison pour les exclure du vote !

Il existe une possibilité, en principe, pour ceux qui ont été exclus ou ont omis de transmettre des demandes individuelles aux Nations-Unies. Cependant, les forces de sécurité marocaines empêchent l'accès aux quartiers généraux des Nations-Unies ou aux centres d'identification des Sahraouis cherchant à remettre des demandes de participation au vote.

Le rapport de l'Inspecteur général des Nations-Unies revient sur la question de cet accès, en affirmant que "le représentant spécial adjoint a déclaré que s'il est vrai que l'on empêche les gens de venir pour être identifiés, il sera possible à ces personnes de se présenter plus tard au cours du processus, puisqu'il a décidé que les personnes

HUMAN RIGHTS WATCH

pourraient continuer à présenter des demandes après la date limite de dépôt, par le canal des parties". C'est une réponse inadéquate à une violation nette du droit des personnes à participer au processus référendaire.

On a également rapporté que le Maroc avait intimidé des participants du Sahara Occidental qui est sous son contrôle. Des personnes à identifier dans les territoires sous contrôle marocain, ne peuvent venir d'elles-mêmes au centre d'identification. Elles sont regroupées et amenées au centre dans des véhicules marocains. A la fin du processus d'identification, elles sont ramenées dans un lieu où leurs récépissés d'inscription, quelquefois de façon tout à fait illégale, leurs sont confisqués par les autorités marocaines.

Ceci crée une situation où le peuple qui n'est pas concerné pourrait plus tard présenter des récépissés et obtenir les cartes d'électeurs. Le rapport de l'Inspecteur général des Nations-Unies élude ce problème en disant que "La Minurso dispose des dossiers de tous les demandeurs, avec leurs photos et leurs empreintes digitales, qui pourront être utilisées pour vérifier les identités à un stade ultérieur". Ceci n'explique pas pourquoi les Nations-Unies n'ont pas enquêté sur ces accusations, qui concernent directement l'impartialité du vote.

Les possibilités pour des personnalités indépendantes d'observer et analyser le processus d'identification sont strictement limitées. Une règle de l'ONU, en accord avec le chargé de presse de la MINURSO, établie sous la pression du Maroc, limite la présence des représentants des ONG comme celle des journalistes à 30 mn dans le centre d'identification d'El Ayoun ; temps trop court pour comprendre clairement le processus complexe de l'identification.

Les responsables de la MINURSO, tout comme les observateurs militaires, sont soumis à une surveillance constante du Maroc. Ceci, ainsi que la pression exercée sur eux au sein même de la MINURSO, les rend peu disposés, voire effrayés, de parler à Human Rights Watch, sauf à respecter un strict anonymat. Les forces de sécurité marocaines ont essayé d'empêcher Human Rights Watch de pénétrer dans le Quartier général des Nations-Unies, indiquant que l'entrée était interdite aux non-responsables de la MINURSO, sans l'autorisation préalable des autorités locales marocaines.

Les autorités marocaines n'ont pas cessé de tracasser Human Rights Watch, de surveiller étroitement toutes ses activités, et l'ont empêché de mener une minutieuse investigation des atteintes aux droits de l'homme au Sahara Occidental occupé.

L'obstruction faite au travail des observateurs indépendants montre clairement que le processus du référendum n'est pas mené de manière transparente. Il existe également des preuves que le Maroc a influencé abusivement les chefs de tribu sahraouis qui vivent au Sahara Occidental, sous contrôle marocain, et qui sont engagés dans le processus d'identification. Ceci s'est fait par intimidation préalable ou par le biais des observateurs marocains présents dans la salle d'identification qui ont montré aux chefs de tribus comment ils doivent régler les cas individuels. En outre, de hauts

responsables de la Minurso ont intimidé les membres de la commission d'identification des Nations-Unies et les ont contraints à prendre des décisions contraires aux procédures acceptées.

Ce ne sont pas là les conditions d'un examen minutieux, ni la ligne à suivre par les Nations-Unies, pour décider qui, au bout du compte, sera habilité à voter.

En effet, même si plus de 50 000 personnes sont passées devant la commission et ont été identifiées, la MINURSO ne prononcera aucune éligibilité à voter avant que l'identification ne soit achevée. De plus, le représentant spécial adjoint du Secrétaire Général a déclaré que les personnes qui ne seraient pas reconnues aptes à voter, du fait d'un manque évident de documents ou d'un désaccord des chefs de tribu, pourraient encore être reconnues aptes à voter si elles produisaient des preuves convaincantes de leur capacité à voter.

Cependant, ce terme n'ayant pas été défini, il est impossible aux parties et aux observateurs indépendants de cerner leur habileté à voter.

Les participants auront la possibilité de faire appel des décisions de l'ONU sur leur capacité à voter, mais cette procédure est aussi floue.

En accord avec les autorités du bureau du Représentant Spécial, la MINURSO n'a fourni aucune indication sur les cas où la capacité à voter serait refusée, ne permettant pas de vérifier si les décisions sont objectives et transparentes.

Du reste, avec des définitions aussi floues de la capacité à voter, le nombre des appels risque d'être considérable et pourrait bien être synonyme de la reprise de A à Z du processus d'identification.

De plus, le Maroc semble avoir interprété l'élargissement, en décembre 1991, des critères d'éligibilité des votants, comme la permission de soumettre des demandes au nom d'individus qui ont des liens douteux avec le Sahara Occidental. Sur 180 000 demandes proposées par le Maroc, 100 000 proviennent d'individus qui résident en dehors du territoire. Pendant ce temps, le Polisario a transmis un total de 40 000 demandes (chiffres donnés par le bureau de presse de la Minurso à El Ayoun). Les membres de la commission d'identification de la Minurso ont déclaré qu'une grande partie des demandeurs proposés par le Maroc n'ont pas de documents qui prouvent leurs liens avec le Sahara Occidental, ne connaissent pas la structure tribale de la région et ont de toute évidence mémorisé des réponses à des questions factuelles et biographiques posées par la commission. Néanmoins, puisque chaque demandeur doit être interviewé individuellement, des demandes "farfelues" ralentissent l'exécution du processus.

En 1991, ni la MINURSO, ni le Conseil de Sécurité, n'ont eu la volonté d'arrêter le transfert de 40 000 individus se disant sahraouis, dans le territoire. Ce transfert violait les paragraphes 71 et 72 du Plan de Paix, qui ne permet aux sahraouis résidant à l'extérieur du territoire, d'y retourner que si leur capacité à voter a été établie par la commission d'identification. L'accès à ces villages de tentes abritant cette population surveillée vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et

HUMAN RIGHTS WATCH

qui reçoit de la nourriture et autres avantages du gouvernement marocain est étroitement surveillé par la police et les agents du service secret marocain.

Le plan de paix pour le Sahara Occidental représentait une chance de régler un conflit ancien, qui avait provoqué des violations innombrables et douloureuses aux droits de l'homme. Cependant, Human Rights Watch est préoccupé par le fait que, jusqu'à sa mission en juin 1995, le Conseil de Sécurité n'a rien tenté pour enquêter sur les critiques de la Minurso ou sur les affirmations d'intimidation ainsi que sur la conduite douteuse du Maroc. En conséquence, le Conseil de Sécurité n'a pas exercé les pressions adéquates sur le Maroc pour mettre un terme à des pratiques qui ont compromis la transparence ainsi que l'équité et la liberté du processus d'identification et du référendum. Quand on a demandé pourquoi la Minurso n'avait pas pris une position plus ferme face aux défis marocains, pour contrôler le processus, les officiers supérieurs ont répondu que "la Minurso avait les poings liés jusqu'à ce que la période intermédiaire commence", date à laquelle les Nations-Unies auront l'autorisation d'exercer des pouvoirs tels que la responsabilité de maintenir la loi et l'ordre. On a aussi indiqué à Human Rights Watch que les Nations-Unies apporteraient des correctifs à ces problèmes, dans une étape ultérieure du processus. Même si c'est possible, la prise de conscience d'un contrôle insuffisant de la part des Nations-Unies sur les opérations et de partialité pendant les 4 années écoulées, conduisant à la période intermédiaire, pourrait à terme provoquer la faillite du processus référendaire.

Le Conseil de Sécurité est naturellement déçu d'une opération qui avance péniblement et lentement, au coût d'environ 5 millions de dollars par mois. Comme le Secrétaire Général et le Conseil de Sécurité l'ont souligné, les difficultés logistiques, les conditions matérielles difficiles, le manque de coopération des parties ont ralenti le processus d'identification.

Toutefois, le Conseil doit reconnaître que les entraves régulières au processus viennent d'une des parties et que les chances d'un référendum libre et régulier met en danger le succès de la MINURSO. Aussi, recommandons nous au Conseil de Sécurité, de réaffirmer sa confiance dans la MINURSO, après de substantielles modifications et à certaines conditions. Cela suppose de réexaminer et de modifier le mandat de la MINURSO, qui lui permettra d'organiser un référendum libre et régulier, dans la transparence. Par ailleurs, le Conseil de Sécurité doit adresser au gouvernement marocain un signe fort pour lui faire comprendre que les interférences dans le travail de la MINURSO doivent tout de suite cesser.

Si la MINURSO n'obtient pas très vite les moyens et l'autorité nécessaire pour organiser un référendum libre et régulier, le danger est grand qu'elle soit obligée de se retirer. Ceci plongerait l'avenir de la région dans une grande confusion marquée par l'échec de l'ONU et le succès des manoeuvres marocaines.

Bien plus, la fin du mandat de la MINURSO peut faire ressurgir dans la région un conflit de 16 ans.

Nous prions instamment et respectueusement le Conseil de Sécurité de se doter des recommandations appropriées, capables d'engager un référendum qui permettra de trouver une solution au conflit du Sahara Occidental.

Renouveler le mandat de la MINURSO tout en réexaminant et modifiant ses pouvoirs, de façon à garantir que le référendum s'effectue librement et équitablement. Ceci inclut la nécessité de :

- Autoriser la présence renforcée des forces militaires de la MINURSO et de la police civile dans les territoires sous contrôle marocain, de façon à prévenir toute intimidation, toute restriction d'accès et tout mouvement qui ont affecté la transparence et l'équité du processus référendaire. En particulier, le Conseil de Sécurité devrait exiger que :

1) la police civile des Nations-Unies soit seule responsable du contrôle de l'accès aux quartiers généraux des Nations-Unies et à tous les centres d'identification et que :

2) la police civile des Nations-Unies soit présente sur les lieux où les demandeurs sont regroupés par les Marocains, avant et après l'identification par les Nations-Unies.

- Définir explicitement le mandat de la MINURSO pour protéger les droits de l'homme, ce qui est implicite dans les pouvoirs qu'elle doit assumer pendant la période de transition du plan de règlement. Cette autorité devrait être effective immédiatement.

- Conditionner la prorogation de la MINURSO à la coopération des parties et à leur respect des nouveaux paramètres du mandat de la MINURSO.

- Ordonner une révision indépendante au processus d'identification, tel qu'il s'est déroulé jusqu'à présent, de façon à enquêter sur les affirmations concernant les attitudes qui ont compromis la nature libre et équitable du référendum, à savoir :

. l'influence induite prêtée aux chefs de tribu marocains vivant au Sahara Occidental sous contrôle marocain et aux membres de la commission d'identification des Nations-Unies, participant au processus d'identification,

. la confiscation des récépissés d'inscription et l'intimidation des demandeurs potentiels avant et après le processus d'identification ; et

. le refus d'entrée par les gardes de sécurité marocains aux éventuels demandeurs sahraouis cherchant à pénétrer dans les quartiers généraux de la MINURSO ou dans les centres d'identification.

- Eliminer tous les résultats qui ont été obtenus de façon impropre ou injuste dans le processus d'identification

- Exiger que la MINURSO recherche les électeurs potentiels qui ont été exclus en raison du fait que le processus de demande a été confié aux parties, et insister pour que le Maroc permette à la MINURSO d'utiliser, à cette fin, les médias officiels marocains.

- Exiger que la MINURSO conçoive, dans un laps de temps défini, une procédure juste pour sélectionner sur dossiers, avant le processus d'identification, les demandeurs vivant habituellement à l'extérieur du territoire, de façon à éliminer les demandeurs non qualifiés que l'on sait être présentés par les parties, en même temps que l'on s'assure que tout individu qui a le droit de participer au référendum puisse le faire.

- Assurer un processus d'identification ouvert et transparent, en exigeant que la MINURSO :

. annonce publiquement les règles et les grandes lignes qui seront utilisées pour établir la liste définitive des électeurs,

. annonce les résultats quant à l'éligibilité des électeurs selon les règles fixées pour permettre un examen pertinent, et dans les temps, des décisions des Nations-Unies par les parties et les observateurs extérieurs,

. élimine la limite des 30 mn de présence pour les observateurs, y compris les représentants d'ONG internationales, dans les centres d'identification des Nations-Unies et leur assure l'accès à l'information, ainsi que la possibilité d'observer le processus d'identification.

- En appeler publiquement au gouvernement marocain pour qu'il cesse son obstruction à l'opération des Nations-Unies.

- Demander au Secrétaire général d'ordonner une enquête indépendante sur la hiérarchie de la Minurso, qui a contribué à détériorer le rôle des Nations-Unies en tant qu'organisateur impartial du référendum, en prenant le parti du Maroc dans le processus d'identification ou en faisant pression sur ses subordonnés, les poussant à adopter une attitude malhonnête et déloyale.

- Demander au Secrétaire général de faire un rapport au Conseil de Sécurité, de façon détaillée, sur le développement des opérations et les problèmes rencontrés par la Minurso sur le terrain.

- Demander au Secrétaire général de donner au Conseil de Sécurité les moyens de faire le bilan des divers aspects du processus référendaire, tels que les nouvelles procédures de sélection des participants au vote et le code de conduite régissant la campagne électorale et la période du référendum, et d'y faire les observations utiles.

- Contrôler la mise en oeuvre et l'impartialité du processus référendaire, de façon détaillée et sur des bases normales. Le rapport de la mission de Conseil de Sécurité au Sahara Occidental du 21 juin 1995 contenait d'importantes observations et recommandations mais ne s'enquiert pas suffisamment des questions de loyauté et d'impartialité qui sont au coeur du processus référendaire.

- Demander que le gouvernement marocain accepte les 184 prisonniers de guerre, auxquels il a refusé le droit de retourner au Maroc depuis qu'ils ont été libérés en 1989 par le Front Polisario.

Merci de votre attention dans cette affaire urgente.

21ème Conférence de la coordination européenne du soutien au peuple sahraoui

Appel adopté à Genève le 29/10/95

Réunie à Genève les 27, 28 et 29 octobre 1995, la 21ème Conférence de Coordination Européenne du Soutien au Peuple Sahraoui lance un appel solennel à l'ONU et à la Communauté internationale.

L'ONU fête son 50ème anniversaire, sans avoir été en mesure de conduire à son terme le dernier dossier de décolonisation de l'histoire africaine, le Sahara Occidental. L'ONU témoigne d'une partialité coupable à l'encontre de ce petit peuple qui fut trahi et abandonné par l'Espagne en novembre 1975.

Le Conseil de Sécurité des Nations-Unies, en tolérant depuis novembre 1975 l'occupation armée par le Maroc du Sahara Occidental, et en tardant à prendre les mesures pour faire respecter dans leur intégrité les résolutions 658 et 690, bafoue son propre plan de paix, foule aux pieds la volonté d'autodétermination et d'indépendance du peuple sahraoui, et feint d'ignorer la volonté clairement exprimée par l'Afrique d'accueillir la République Arabe Sahraouie Démocratique parmi les états africains.

Le geste récent des Présidents d'Afrique du Sud Nelson Mandela et du Malawi portant à 76 le nombre des pays qui ont reconnu la République Arabe Sahraouie Démocratique n'est-il pas un symbole qui devrait amener l'Europe toute entière à refuser les manoeuvres permanentes du Maroc, qui retardent la réalisation du processus d'autodétermination libre, équitable et contrôlé au Sahara Occidental ?

Aujourd'hui, après plus de 20 ans d'exil et de lutte permanente pour la conquête de leurs droits souverains, le peuple sahraoui et le Front Polisario seront-ils contraints à reprendre les armes ?

Ce serait alors un échec retentissant de plus pour l'ONU dans ses missions de paix, et une responsabilité grave pour l'Europe.

Nous appelons les gouvernements européens à faire entendre raison au roi du Maroc en dépassant les paroles de soutien aux résolutions des Nations-Unies et en prenant les initiatives appropriées pour encourager la reprise du dialogue entre Sahraouis et Marocains, afin de sauver le Plan de paix dans son intégrité.

La Conférence de Genève qui réunit des comités, associations, ONG, en provenance de Suisse, Algérie, France, Espagne, Italie, Belgique, Autriche, Suède, Allemagne, Angleterre, Portugal et République Arabe Sahraouie Démocratique, appelle d'urgence tous les pays européens et l'Union européenne :

21ème Conférence européenne

- à garantir au peuple sahraoui l'exercice de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, car la MINURSO est devenue l'instrument de la politique d'occupation marocaine,

- à assurer aux populations sahraouies des territoires occupés, protection contre les arrestations et emprisonnements arbitraires, les disparitions et les déplacements massifs,

- à accroître son aide immédiate et à moyen terme à l'ensemble des populations sahraouies réfugiées dans les camps de Tindouf ; aide alimentaire et équipements d'urgence, mais également aide structurelle en matière de santé, d'éducation, de transports, d'énergie...

- à engager, en consultation avec les représentants du Front Polisario, les études des conditions qui permettront aux Sahraouis d'exercer leur droit au retour sur le sol national sahraoui, notamment par la mise en valeur des territoires qui doivent d'urgence être nettoyés des mines antipersonnel et dégagés du mur de défense construit par les Marocains sur près de deux mille kilomètres.

La Conférence dénonce le projet du roi du Maroc de se rendre le 6 novembre 1995 à El Ayoun, pour y fêter le 20ème anniversaire de la Marche Verte, début de l'occupation marocaine du Sahara Occidental. Ce geste est l'expression du mépris affiché par le Maroc à l'encontre de la communauté internationale et confirme l'arrogance du souverain à l'encontre du Plan de paix onusien.

La Conférence appelle les Européens à dénoncer cette provocation et à refuser d'être présents à El Ayoun à l'invitation du roi. Elle invite par contre les délégations de parlementaires à effectuer des visites indépendantes sur place.

Cet appel de Genève, nous l'adressons en particulier à l'Etat et au gouvernement espagnol, pour qu'ils dénoncent les Accords de Madrid du 14 novembre 1975. L'Espagne, président en exercice de l'Union Européenne doit, à l'occasion de la Conférence sur la Coopération en Méditerranée les 25 et 26 novembre 1995 faire un geste significatif en accueillant le Front Polisario, en proclamant l'embargo sur les armes à destination du Maroc, aussi longtemps que celui-ci occupe le Sahara Occidental et en adoptant à Barcelone une résolution qui reconnaisse le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et favorise sa réalisation.

Les comités, associations et ONG, réunis à Genève, réitérent leur plein soutien au peuple sahraoui et au Front Polisario. Ils leur adressent, en annexe du présent appel, le rapport de leurs travaux, contenant l'ensemble des initiatives qu'ils prendront en coordination pour améliorer la qualité et les performances de la solidarité renouvelée avec leur juste cause.

27-28-29 octobre 1995 à Genève

NATIONS-UNIES - Conseil de Sécurité

29/01/96

Résolution 1042 - (1996)

Le Conseil de Sécurité, réaffirmant toutes ses résolutions antérieures sur la question du Sahara Occidental,

- ayant examiné le rapport du Secrétaire général en date du 19 janvier 1996 (S/1996/43 et Corr.1)

- se félicitant dans ce contexte que l'Envoyé spécial du Secrétaire général se soit rendu dans la région du 2 au 9 janvier 1996

- prenant note des vues exprimées par le gouvernement marocain, telles qu'elles sont consignées dans le rapport du Secrétaire général

- prenant note également des vues exprimées par le Front Polisario, telles qu'elles sont consignées dans le rapport du Secrétaire général

- confirmant à nouveau qu'il est fermement décidé à aider les parties à parvenir à un règlement juste et durable de la question du Sahara Occidental

- rappelant que, pour que des progrès puissent être faits, il faut que les deux parties se représentent clairement, ce que sera la période post-référendaire,

1. Réaffirme qu'il est résolu à ce qu'un référendum libre, régulier et impartial, en vue de l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental soit tenu, sans plus tarder, conformément au Plan de règlement, qui a été accepté par les deux parties susmentionnées,

2. Remercie le Secrétaire général de son rapport du 19 janvier 1996

3. Décide de proroger le mandat de la Mission des Nations-Unies pour l'organisation d'un Référendum au Sahara Occidental (MINURSO), jusqu'au 31 mai 1996

4. Note avec une vive préoccupation que le processus d'identification se trouve dans une impasse et que, de ce fait, l'application du Plan de Règlement ne progresse pas

5. Demande aux deux parties de coopérer avec le Secrétaire général et la MINURSO afin de relancer le processus d'identification, de surmonter les obstacles à l'achèvement de ce processus et de mettre en oeuvre tous les autres éléments du Plan de Règlement, conformément aux résolutions pertinentes

6. Encourage les deux parties à envisager d'autres moyens de créer un climat de confiance mutuelle et de faciliter l'application du Plan de règlement

7. Se félicite que le Secrétaire général ait l'intention, au cas où il n'y aurait pas de progrès tangibles dans l'application du Plan de Règlement, de porter immédiatement la situation à son attention et invite le Secrétaire général, dans cette éventualité, à lui soumettre pour examen un programme détaillé, en vue du retrait progressif de la MINURSO, conformément à la seconde option figurant dans son rapport du 19 janvier 1996

8. Prie le Secrétaire général de lui présenter le 15 mai 1996 au plus tard, un rapport sur l'application de la présente résolution

9. Décide de rester saisi de la question.

20 années avec le Peuple Sahraoui et le Front Polisario ou plutôt aux côtés.

Singulière histoire que quelques uns, amis, lecteurs de ce journal, ont parcourue de bout en bout.

Nous avons sollicité pour ce dossier spécial, personnalités, journalistes, élus et quelques uns qui font exister sur le terrain la solidarité.

Merci à ceux et à celles qui ont bien souhaité répondre. Leur conviction, leur engagement à défendre le droit et à faire exister au quotidien une réelle et si amicale solidarité est sans doute le meilleur hommage que l'on puisse rendre aux hommes et aux femmes du Sahara Occidental, qu'ils soient à l'est ou à l'ouest du sinistre "mur de défense" et à leur jeune république de 20 ans.



photo - Jean BERTOLINO - 1976

Dossier

27 février 1976

27 février 1996

“vingt ans”

Dossier

Robert JARRY
Maire du Mans
Conseiller Régional

Paul LORIDANT
Maire des Ulis
Sénateur

Il y a 20 ans, en 1976, le peuple sahraoui, représenté par le Front Polisario, se rassemblait, affirmait son identité et son indépendance en proclamant la naissance de la République Arabe Sahraouie Démocratique.

Il pouvait s'appuyer sur les nombreuses résolutions de l'ONU et sur le jugement de la Cour internationale de justice de la Haye, favorables, depuis 1965 au droit de la population sahraouie de décider librement de son avenir, selon le principe d'autodétermination.

Mais le Maroc en avait décidé autrement, et après le retrait de l'Espagne et de la Mauritanie, il occupa le territoire du Sahara Occidental, à l'encontre des recommandations de la communauté internationale.

À l'époque - 1979 - déjà, ces événements n'avaient guère soulevé la réprobation. Il faut saluer la clairvoyance et le courage de militants de la cause du droit des peuples qui ont dénoncé les faits et entrepris une campagne de soutien au peuple sahraoui. Dès 1980 et 1981, l'association des Amis de la RASD, présidée dans la Sarthe par Régine VILLEMONT, accueillait au Mans un groupe d'enfants de réfugiés dans le sud algérien : notre histoire commune a commencé là, lorsque la municipalité a apporté son aide à ce premier séjour.

Convaincus de la justesse de la cause sahraouie, la ville du Mans et son Comité de Jumelage ont pensé qu'un jumelage avec une cité sahraouie permettrait de fournir la meilleure aide possible à la lutte de ce peuple. Le jumelage associait en effet le soutien politique en signifiant la reconnaissance de la réalité sahraouie, et l'action humanitaire.

Aujourd'hui nous sommes fiers de cette décision, fiers des efforts entrepris pour entraîner d'autres villes à adopter la même attitude. Nous en avons d'ailleurs été récompensés lorsque, les premiers, nous avons reçu Mohamed Abdel Aziz, Président de la RASD.

Je ne retracerai pas les actions, les rencontres organisées, les appels ou initiatives locales et nationales lancées à partir du Mans pour que les dirigeants de notre pays cessent de soutenir et aider le Maroc et de jouer un double jeu ambigu.

En effet, il ne faut pas oublier que la lutte n'est pas terminée : il est difficile d'admettre que le processus de paix et l'application du référendum d'autodétermination décidé par l'ONU,

en 1991, n'ait pas avancé davantage. A cette date, lorsque la conférence européenne de coordination du soutien au peuple sahraoui s'est tenue au Mans, nous avions beaucoup d'espoir.

Aujourd'hui, après vingt ans de lutte, autant de bonne volonté et pas mal de concessions sahraouies, le travail d'identification des futurs électeurs n'est même pas terminé. Il est ralenti à cause des manoeuvres marocaines pour l'entraver, avec la complaisance du Président de l'ONU et, pour ce qui nous concerne, du gouvernement français.

Et pourtant ... en 20 ans, (une génération !) des jeunes n'auront connu que l'exil et une existence bien difficile. Quelle idée peuvent-ils avoir de ces "démocraties" qui proclament chaque jour de grands principes, et abandonnent un peuple martyr ?

Des milliers de familles vivent depuis 20 ans dans des conditions précaires au sud algérien, des centaines de sahraouis ont disparu des territoires occupés par le Maroc, arrêtés, torturés. Jusqu'à quand encore ?

À l'occasion de ce vingtième anniversaire, je me permets d'en appeler une fois de plus à tous nos concitoyens, aux manceaux en particulier, pour qu'ils réclament l'application du droit du peuple sahraoui à disposer de lui-même, sans entraves, les droits de l'homme étant universels, pour tous les peuples sans discriminations.

A L'OCCASION du 20ème anniversaire de la naissance de la République Arabe Sahraouie Démocratique, je tiens à vous réaffirmer mon soutien politique au Peuple Sahraoui et à son combat légitime. Je m'efforce chaque année avec l'audience que me donne ma fonction de parlementaire, de médiatiser la lutte du peuple sahraoui, pour mieux défendre l'application de son droit à l'indépendance et à la liberté.

C'est aussi l'occasion pour moi de rappeler que la ville des Ulis accueille depuis 1991, chaque année, 10 enfants sahraouis pour une période de 2 à 3 semaines. C'est chaque fois l'occasion de sensibiliser les ulissiens au problème du Sahara Occidental et d'un échange fructueux.

Encore une fois, soyez sûre de mon fidèle soutien et de mon engagement déterminé en faveur du respect des droits de l'homme partout où ils sont bafoués.

A CE jour la ville de Loon-Plage a été amenée à organiser plusieurs manifestations en faveur de ses Amis Sahraouis, soit dans le cadre du Jumelage de 1989, soit par l'accueil des enfants qu'elle organise chaque année, avec l'aide précieuse des Eclaireuses et Eclaireurs, qui travaillent sans compter aux côtés de la Municipalité pour faire entendre la voix du Sahara Occidental.

À ce jour, le bilan pour cette ville du Nord de la France est relativement satisfaisant, sans pour autant être du définitif.

Si ce dossier semble lourd dans certains domaines, il me paraît nécessaire aujourd'hui de lui donner une nouvelle dimension. C'est pourquoi nous avons mis en chantier l'organisation pour 1996 d'un vaste Tour de France, avec une délégation d'Enfants Sahraouis et Français, qui se rendront de ville en ville porter la bonne nouvelle et parler auprès des populations, du conflit et du problème du Sahara Occidental.

Hiver 1989-1990, la charte de jumelage entre Albi et Oum Dreiga est signée à Albi : moments d'enthousiasme, d'espoir, d'échanges.

Juin de la même année, huit jours avant les vacances d'été, dix enfants sahraouis sont accueillis par des écoliers de l'école primaire annexe d'Albi et partagent avec eux une semaine de classe, de jeux, de vie de famille ...

Tandis que les vacances continuent à Albi pour les enfants sahraouis, des rencontres entre R. Villemont, Baba Sayed et quelques albigeois soutenant la cause sahraouie, permettent de susciter puis de matérialiser l'idée d'un comité de la RASD dans le Tarn.

Alors commence l'aventure qui va permettre la réalisation de quelques projets toujours menés en collaboration avec la mairie d'Albi :

- accueil de quelques jours dans les familles albigeoises des enfants venant chaque été
- formation à l'hôpital d'Albi de deux stagiaires sahraouis pendant deux mois
- participation à la caravane humanitaire de ces derniers mois

Deux messages de soutien au peuple sahraoui, à l'occasion du 20ème anniversaire de la RASD, de Jean-Paul LECOQ, maire de Gonfreville-l'Orcher et de Gilles AIKARDI, maire de Cuges-les-Pins.

Une autre action est également en préparation. Elle consisterait à engager, avec l'aide de nos Amis Motards de Loon-Plage, une voire deux motos et un ou deux véhicules, dans l'épreuve appelée cette année "Grenade/Dakar". L'organisation T.S.O. sera contactée dans les prochains jours afin de préparer ce dossier. Notre idée : puisqu'on n'en parle pas de l'extérieur, nous allons en parler de l'intérieur.

Ce dossier, monté conjointement avec des partenaires financiers importants, nous permettra de sensibiliser de nombreuses personnes.

Nos actions et l'accueil des délégations d'enfants doivent être pour nous également un temps fort de nos activités, puisqu'ils arriveront à Lesquin près de Lille.

Travaillons dans ce sens. Notre intérêt dans ce dossier et notre engagement à travers ces projets est avant tout de permettre l'évolution de la situation de ce conflit.

Depuis 1987, au fil des actions de solidarité, notamment l'accueil des enfants chaque année, les liens se sont noués entre Argenteuil, le peuple sahraoui et plus particulièrement la Daïra de Hagunia.

D'autres actions de solidarité telles que l'installation d'une bibliothèque au lycée du 12 Octobre, l'accueil de stagiaires en crèche, ont naturellement conduit à institutionnaliser ces relations, dans un accord de Jumelage coopération qui a été signé en Mai 1991.

Par la suite, les associations locales ont mis en commun leurs efforts pour remplir le Camion de la Solidarité (matériel médical, de jardinage, scolaire, jouets, literie, vêtements ...) qui s'est rendu dans les campements de la RASD, et notamment à Hagunia.

Dans le cadre de la campagne européenne de soutien aux Prisonniers et Disparus Sahraouis, le Comité de jumelage et l'AFASPA d'Argenteuil accueillent un étudiant qui a été victime de la répression marocaine dans les territoires occupés, où il a connu quatre années de baigne.

Dossier

Jumelages

LOON-PLAGE

Christian HOGARD

Comité du Tarn

ATARASD

Claudette NOUAILLAC

AFASPA

Argenteuil

Michèle DECASTER



photo : Jean BERTOLINO - 1976

Dossier

**Martine
de FROBERVILLE**

**Paris
janvier 1996**

LES vingt dernières années de l'histoire du Sahara Occidental illustrent de façon éloquente le poids des grandes puissances de ce monde sur le destin des peuples, quelles que soient les déclarations de principe des organisations internationales, Organisation des Nations-Unies (ONU), Organisation de l'Unité Africaine (OUA), Cour internationale de Justice (CIJ), Mouvement des non-alignés, etc. sur les droits de ces peuples.

À deux reprises en vingt ans, le Sahara Occidental devient par malchance, le lieu où s'affrontent les rapports de forces entre nations au niveau régional comme au niveau international.

Une première fois en 1974, le devenir de ce territoire désertique, faiblement peuplé, colonie espagnole depuis 1884, se transforme soudainement, par une conjonction de circonstances extérieures, en enjeu des rivalités Est-Ouest.

Alors que sonne l'heure de la décolonisation de leur patrie, par un malheureux hasard pour eux, deux événements quasi simultanés, au printemps et à l'été 1974 scellent irrémédiablement pour vingt ans la destinée des Sahraouis : un coup d'Etat au Portugal contre Marcello Caetano mettant fin au régime mis en place par Salazar et un grave accident de santé du vieux caudillo espagnol, le général Francisco Franco. Ces événements, porteurs d'incertitudes et donc de dangers pour la paix du monde fondée sur l'équilibre de la terreur, conduisent le bloc de l'ouest et au premier chef les grandes puissances occidentales, à tourner le dos aux principes qu'elles ont affirmés.

Après l'effondrement du mur de Berlin et la fin de la bipolarisation du monde, le règlement de la question du Sahara Occidental encore une fois tourne court, en dépit des espoirs suscités par l'élaboration d'un Plan de paix OUA-ONU et le début de sa mise en oeuvre. Cette fois, c'est le changement de donne régionale avec notamment, fin 1991, la montée de l'intégrisme islamique en Algérie, considérée comme un grave facteur d'instabilité au Maghreb et dans le pourtour méditerranéen, qui commande aux destinées du peuple sahraoui et aboutit au report sine die de la décolonisation de son territoire.

Dans les deux cas, les droits du peuple de ce territoire ne sont pas seulement banalement et cyniquement oubliés au nom de la Realpolitik. Dans cette affaire, c'est le fait accompli qu'on favorise, le coup de force qu'on encourage au détriment du droit, du droit d'un peuple, même si, imperturbablement, pour donner le change ou se donner bonne conscience, on continue d'affirmer et de réaffirmer celui-ci.

En cette année 1996, la question du Sahara Occidental peut-être, doit être évoquée à divers titres :

Alors que l'ONU vient de fêter en fanfare son cinquantième anniversaire, ce dossier de décolonisation est inscrit dans ses tablettes depuis 1963, l'organisation internationale, jusqu'à ce jour, n'a pu, n'a su le régler.

Si la communauté internationale choisit pour faire le bilan de ses engagements, de ses actes, les dates anniversaires des événements qui ont ponctué son existence, elle doit réaliser que 1996 signifie pour les Sahraouis très exactement vingt ans de spoliation.

Il y a en effet une vingtaine d'années, leur patrie, le Sahara Occidental, alors province espagnole de Saguia El Hamra y Río de Oro, subissait la double invasion des forces armées marocaines (30 octobre 1975) et mauritaniennes (10 décembre 1975). Et ceci alors même qu'une mission de l'ONU, envoyée dans la région, affirmait (15 octobre 1975) la volonté d'indépendance de la population du territoire ; au moment même où la Cour internationale de Justice saisie de la question, venait de conclure dans un avis consultatif (16 octobre 1975) "que les éléments et renseignements portés à sa connaissance n'établissent l'existence d'aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara Occidental d'une part, le royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien d'autre part".

Par les "accords de Madrid", le 14 novembre 1975, sans que soit consulté le peuple du territoire, la puissance coloniale, l'Espagne, annonçait son retrait et confiait l'administration de sa province saharienne aux deux nouveaux colonisateurs.

Cela fait deux décennies que le peuple sahraoui, sous l'égide du Front Polisario, son représentant légitime, résiste à cette nouvelle colonisation de sa patrie. Si la paix est faite avec les Mauritaniens (accords d'Alger d'août 1979), les Sahraouis continuent de subir la férule des forces armées marocaines, pour la moitié d'entre eux, et pour l'autre moitié, l'exil dans la région de Tindouf en Algérie où il ont trouvé refuge.

Depuis vingt ans, la plus puissante armée d'Afrique aux équipements sophistiqués n'a pas réussi à venir à bout de leur détermination à vivre libres sur leur terre. Ces vingt années de lutte d'indépendance méritent considération.

Enfin, est-il pensable aujourd'hui, dans la conjoncture internationale et régionale nouvelle, de prétendre créer une aire de paix autour du Mare Nostrum, d'imaginer des relations renouées entre les deux rives du bassin méditerranéen, si l'on continue d'ignorer la question du Sahara Occidental, si l'on refuse d'admettre que ce dossier fausse les relations inter-maghrébines, handicape l'Afrique et hypothèque le développement de toute la région ?

Les Sahraouis s'apprentent à commémorer le 20ème anniversaire de leur République et ce faisant, à rappeler l'exclusive souveraineté de leur peuple sur le Sahara Occidental. C'est aussi ce que célébreront avec eux l'OUA et les 74 états qui reconnaissent la RASD.

La communauté internationale, quant à elle, doit s'attacher à garantir la transparence du référendum d'autodétermination du peuple du Sahara Occidental. Quels que soient les aléas du Plan de Paix, elle doit aujourd'hui, plus encore qu'hier, préserver le droit à l'indépendance des Sahraouis. Car après tout, vingt ans de résistance à l'occupation de la patrie valent tous les bulletins de vote.

Martine de Froberville

Sahara Occidental LA CONFIANCE PERDUE



L'impartialité de l'ONU à l'épreuve

Éditions HARMATTAN

Dossier

Georges Montaron

Directeur

Témoignage Chrétien

DEPUIS 20 ans, Témoignage Chrétien et ses amis soutiennent le combat des Sahraouis pour leur indépendance. C'est une tradition pour notre journal, né en 1941 en France occupée par les Allemands. Nous sommes alors entrés en Résistance. Nous nous sommes battus pour être des femmes et des hommes libres.

Quand la Libération est venue, grâce à nos combats et à l'aide de nos alliés, nous nous sommes faits un devoir d'être aux côtés des peuples soumis à des puissances étrangères.

Nous avons été avec les peuples d'Afrique qui secouaient le joug du colonialisme. Nous avons, à notre place, soutenu la longue lutte des Algériens pour leur indépendance.

Il est donc tout naturel, pour nous, d'être avec le Front Polisario luttant pour l'indépendance du peuple Sahraoui.

En France, par les campagnes d'information que nous organisons avec notre journal et dans le cadre de nos réunions, nous nous voulons pleinement solidaires des Sahraouis.

Leur combat est long et difficile. Ces femmes et ces hommes de la République Arabe Sahraouie sont pour nous des exemples. Ils sont courageux, pugnaces. Ils ont un sens politique élevé et, à travers le monde, de remarquables diplomates. Ils ont bâti dans leurs camps et dans les zones libérées une véritable démocratie où les femmes savent prendre d'importantes responsabilités.

Leur lutte apparaît parfois sans espoir, en réalité c'est pour une juste cause qu'ils se battent et les Sahraouis sauront un jour triompher, vivre debout, libres et responsables comme tous ceux qui hier ont secoué le joug du colonialisme et des impérialismes. La vérité et la justice triomphent toujours.

J'AI eu besoin rien moins que de trois médiateurs, pour m'introduire dans la réalité sahraouie, complètement ignorée jusque là ... Bien sûr j'avais entendu parler du Front Polisario mais était-ce même lié dans mon esprit ? ... Le Père Denis Gonzales un jour vint me parler de ses frères sahraouis, en me présentant les écoles maternelles des camps. Régine Villemont vint me rejoindre en tant que spécialiste d'histoire-géo et en tant qu'éducatrice, avec un travail de connaissance surtout de l'accueil des enfants chaque été, et enfin Baba Sayed qui patiemment m'a initiée à la connaissance de ce peuple sahraoui, incrédule que j'étais devant l'existence d'un "vrai" peuple, inconnu au milieu des autres peuples vivant en Afrique du Nord, que je connaissais eux !

En quelques années, j'ai alors rattrapé le temps perdu pour faire connaître cette réalité qui, une fois découverte, ne peut plus être gardée pour soi, et j'ai pu participer et faire participer à l'accueil de jardinières d'enfants et d'enfants de Tindouf... Et plus personne de mon entourage, amis, famille, associations et médias d'organisations n'ont pu échapper à cette connaissance. Et ma joie est grande quand je vois désormais tout ce monde parler et agir avec les Sahraouis de manière naturelle et évidente. Je suis sûre que de même, un jour, cette place naturelle et évidente sera reconnue et respectée dans le concert des nations.

Claude MANGIN
Commissaire générale
Guides de France

Paris - janvier 1996



photo : Maurice MULLER

*Dernières nouvelles
Les deux stagiaires sahraouies, accueillies par les guides de France et ABF sont arrivées !
Elles ont participé ce 14 février au petit déjeuner de presse organisé par le secour's catholique pour le lancement de la campagne "kilomètre soleil".*

Enfants Réfugiés du Monde

10 ans de soutien au peuple sahraoui

ENFANTS Réfugiés du Monde s'engage auprès des enfants meurtris par la guerre, la violence ou l'exil. Ses équipes pluridisciplinaires tentent d'apporter une réponse aux problèmes de développement physique et psychologique des enfants, par le biais de programmes alliant santé, nutrition, éducation, formation.

Elles agissent en partenariat avec les représentants locaux, pour aider les populations à acquérir leur autonomie.

Depuis 1986, nos nombreuses missions dans les camps de réfugiés sahraouis nous ont amené à voir évoluer les enfants, et en particulier les plus jeunes. La première image d'un camp sahraoui, c'est le désert, les tentes à perte de vue et quand le 4x4 s'approche, c'est la vie qui surgit, ce sont les enfants qui courent autour des tentes ou qui sortent de l'école avec vacarme, et qui vont à la rencontre de l'étranger que nous sommes, ou encore ces femmes qui vont chercher l'eau au puit ou à la citerne avec le petit dernier enveloppé dans leur voile coloré.

Relégué au second plan par la communauté internationale et les médias, ce petit peuple en totale rupture avec sa tradition nomade à du s'adapter à la dure réalité des camps de réfugiés, et tente non seulement de survivre mais aussi de se battre pour que son identité soit reconnue et que son pays lui soit rendu.

La population est composée en majorité de femmes et d'enfants. Ces derniers, par rapport à la plupart des enfants réfugiés dans le monde, ont un vécu différent, car aucun n'a connu la violence et les traumatismes directs de la guerre. Seuls les adultes gardent en mémoire les souffrances de l'exode. Les enfants qui ont grandi dans les camps n'ont pas perdu leurs points de repère car ils s'ent sont construits des différents de leurs aînés. A toutes les étapes de sa vie, l'enfant dans la société sahraouie tient une place importante. Parce qu'il représente l'avenir et l'espérance d'un peuple, l'enfant est protégé par tous : parents, famille, communauté et autorités politiques. Tous les enfants sont scolarisés, ils participent aux travaux ménagers, à la corvée de l'eau, à la distribution de nourri-

ture aux chèvres, mais ici rien de comparable avec beaucoup d'autres enfants du Tiers-Monde. Aucun ne travaille dans des ateliers, pas d'enrôlement militaire précoce, pas de prostitution infantile. On leur parlera simplement de l'histoire de leur pays, de la lutte de leur peuple et du retour au Sahara Occidental. La seule obligation des enfants est d'aller à l'école ou à la crèche et de vivre le mieux possible leur statut d'enfant. Un peuple attachant, chaleureux, vivant dans un milieu hostile qui contribue à l'originalité des gens qui l'occupent et où l'hospitalité passe par l'accueil de l'étranger autour des trois verres de thé.

L'éducation préscolaire dans la société sahraouie se trouve au carrefour de plusieurs confluences. Comme dans la plupart des sociétés traditionnelles pré-industrielles, l'éducation du petit enfant sahraoui se faisait à la maison. Les moments importants, naissance, premiers mois de la vie étaient contrôlés par les femmes âgées et expérimentées. La mère, dont c'était le premier rôle social, assurait l'éducation de l'enfant.

Les transformations récentes qui ont affecté toute la société, la colonisation mais surtout la guerre et l'exil, ont perturbé les références éducatives et ont favorisé l'émergence de centres d'accueil pour jeunes enfants dans les camps.

C'est à partir de 1981 que des crèches se sont ouvertes dans les principales institutions, administrations, écoles primaires, hôpitaux, jardins d'enfants où les femmes participent à la gestion des camps sur le plan administratif, social, éducatif, sanitaire et productif.

Dans un tel cadre, Enfants Réfugiés du Monde mène des actions de formation et de recyclage des femmes qui travaillent dans les crèches. Nous avons équipé la crèche du 27 Février et une cinquantaine de petites crèches en matériel éducatif. Nous avons financé la construction d'une crèche pilote qui sert de lieu de référence pédagogique à Smara en 1994, et apporté notre appui technique à l'Ecole Professionnelle du 27 Février.

Dans le domaine de la Santé, nous nous sommes attachés à promouvoir la Protection Maternelle et Infantile le plus près possible de la tente familiale, par l'organisation de conférences d'éducation sanitaire auprès des mères, et dans les 25 dispensaires des daïras par la formation des auxiliaires de santé. Enfin, depuis 1995, en partenariat avec le Ministère de la Santé Sahraoui, nous travaillons sur la restructuration pédagogique et l'équipement de l'Ecole d'Infirmiers sahraouis à l'hôpital National. Actuellement 32 élèves-infirmiers sont en formation à l'Ecole.

Chaque point a été discuté au fur et à mesure de l'avancée des programmes, en tenant compte à chaque fois de plusieurs paramètres : la politique générale en matière d'Education et de Santé, définie par le Polisario et notre propre analyse, le choix du personnel à former, le contenu des pro-

grammes élaborés par ERM, les contraintes des camps (climat, logement, logistique nécessaire à l'équipe d'expatriés ...), nos possibilités financières, la coordination avec d'autres ONG.

Les différentes missions de 1 à 3 mois, composées d'une équipe d'éducateurs, de puéricultrices, d'infirmiers ou de sages-femmes ont permis d'approcher les thèmes classiques à la petite enfance et à la santé avec une approche spécifique et adaptée au contexte culturel, sociologique, politique, éducatif et sanitaire des camps.

En alternant les activités pratiques et les cours théoriques, nous avons axé la formation dans les crèches sur les notions élémentaires nécessaires à la connaissance globale de l'enfant, pendant la vie intra-utérine, puis de la naissance jusqu'à trois ans. Enfin, nos objectifs ont consisté à faire réfléchir les femmes sur les rythmes de l'enfant, sur le jeu comme moyen d'expression et d'éveil au sein de la crèche, sur la relation adulte-enfant et sur les échanges enfant-enfant.

Sur le plan sanitaire, la surveillance de la croissance des enfants, mais surtout le dépistage des grossesses à risques, la prévention et le traitement des maladies infantiles ont mobilisé les attentions. Compte tenu des conditions de vie, les risques de diarrhées, de déshydratation, d'anémie et de malnutrition sont très courants et il est fondamental de passer beaucoup de temps à dire et redire les gestes simples qu'il faut connaître. Il faut savoir aussi utiliser les moyens rudimentaires dont on dispose sur le terrain. La reconstitution des sels de réhydratation orale, les bases de la nutrition et l'utilisation des produits de l'aide internationale, les vaccinations. Bien sûr, tout cela est dit et s'illustre en cours, mais il est un autre lieu informel où tout devient bien concret et bien réel : c'est sous la tente, quand l'une ou l'autre femme nous convie à boire le thé. C'est là un lieu de rencontre fantastique ou tout se refait, se redit et s'illustre bien mieux qu'en salle de cours. Il y a les voisines venues en curieuses, la famille au sens sahraoui et donc large du terme ; tout le monde rentre, sort, et chaque mot, chaque geste prend un autre sens. Le bambin à 4 pattes qui joue trop près du réchaud à gaz, celui dont les yeux sont rouges d'une conjonctivite si fréquente après la tempête de sable, la fillette que nous convions à partager notre collation. Et puis, il y a les questions furtives posées par les femmes sur la planification familiale quand plus aucun homme n'est sous la tente.

C'est là que se refait le cours, que se font les travaux pratiques. C'est là que nous, occidentaux fraîchement débarqués de l'avion, reconsidérons notre enseignement si bien préparé et pour le coup, atterrissons pour de bon. C'est à nous de nous adapter, à notre tour d'écouter et d'apprendre.

ERM 34 rue Gaston Lauriau
93152 MONTREUIL CEDEX
① (1) 48 59 60 29

LA Ville de Rezé a développé ses relations internationales dans le cadre d'orientations politiques bien déterminées. Ces relations internationales ne sont pas restées dans le seul vase clos d'élus ou de spécialistes, mais elles ont été confiées à la population par le canal d'une association ouverte à tous.

Les jumelages

Le jumelage de villes est la forme la plus développée pour communiquer avec des populations différentes. Cette formule est riche de moyens pour approcher la culture de l'autre, elle permet des échanges de toutes natures, elle est un excellent moyen pour lutter contre la xénophobie.

La coopération internationale

La ville de Rezé a souhaité aller plus loin dans l'engagement avec des villes ou des populations rencontrant des difficultés d'ordre divers. Elle a décidé de développer des actions de **coopérations internationales**. Cette option a pour objet d'engager les habitants de la ville dans des relations de solidarités qui dépassent le simple don pour aller vers une relation de partenariat.

C'est dans ce cadre que la relation avec les réfugiés sahraouis existe aujourd'hui. Le Député-Maire de Rezé a confié à l'Office de Loisirs des Jeunes l'accueil des enfants l'été, voilà déjà plus de douze ans. Le service santé de la ville a étendu la coopération par l'accueil de stagiaires dans les hôpitaux. La pérennité de la coopération avec les réfugiés nécessitait une nouvelle organisation. C'est l'Office Municipal des Jumelages et des Relations Internationales qui, aujourd'hui, conduit la coopération, en y associant le mieux possible la population de la ville (organisation de conférences et de concerts).

Par définition, nous ne devons pas prendre de décisions politiques en lieu et place des partenaires, dans une action de coopération, mais nous devons, par contre, être à leur écoute et répondre au mieux à leurs sollicitations. Ainsi, nous participons à l'effort commun, conduisant un peuple à faire valoir ses droits à plus de justice et de liberté.

LE 27 février 1996 marquera les 20 ans de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD). À cette même date, l'Association Palaisienne des Amis du Peuple Sahraoui (APAPS) aura fêté sa première année d'existence.

L'APAPS est née de la rencontre avec le Peuple Sahraoui, lors de l'accueil de groupes d'enfants, au sein des centres de vacances de la ville de Palaiseau (en 1992, 1994, 1995) et d'un voyage dans les campements de réfugiés en Octobre 1994. Les liens d'amitié et la sincérité des échanges qui se sont dégagés lors de ces diverses expériences, ont renforcé l'idée et la volonté des membres de l'APAPS de soutenir ce peuple dans son combat, pour l'indépendance et la reconnaissance de ses droits.

En créant l'APAPS, l'idée était d'élargir notre soutien à ce peuple, tout en poursuivant l'accueil des enfants en été. Ceci s'est concrétisé par le parrainage avec la ville de Boujdour, l'organisation de diverses manifestations (concerts, repas, spectacles ...) qui ont permis non seulement de faire connaître le conflit sahraoui, mais aussi de récolter des fonds pour participer à la caravane humanitaire de Février 1996. L'argent réuni a été investi pour l'acheminement d'un container comprenant du matériel scolaire, des médicaments et des lits, en association avec Pharmaciens Sans Frontières.

En cette date anniversaire, force est de reconnaître qu'il faut continuer ce combat avec nos amis Sahraouis, notre motivation reste entière et plus que jamais indispensable pour que ce peuple puisse enfin accéder à son indépendance et recouvrir son territoire.

La solidarité internationale à REZÉ

**Jean-Noël DUGAST
OMJRI
Comité de jumelage
Rezé-Aïn Defla**

Deux anniversaires pour un espoir

**APAPS
Palaiseau**



photo : François DECAENS

Dossier

Au Mans, association et comité de jumelage 20 ans de présence

Jeannine ROUXIN
Présidente
du Comité de Jumelage
de la ville du Mans
Membre de
la Présidence Nationale
des Amis de la RASD

Hélène LACOMBE

Jany TOUCHARD
Comité de la Sarthe
Association
des Amis de la RASD

LA République Arabe Sahraouie Démocratique a 20 ans.
Le jumelage Haouza-Le Mans, premier jumelage au monde avec une cité sahraouie a 14 ans.

L'idée m'en est venue, alors que je présidais le Comité de Jumelage de la ville du Mans, après le jour au Mans d'enfants, puis de deux dames sahraouies, à l'initiative de l'association des Amis de la RASD présidée par Régine VILLEMONT. A la suite d'une visite de Jeannine HAUDEBOURG (adjointe au Maire) au Sahara, nous avons proposé le jumelage pour affirmer notre attachement aux droits de l'homme en soutenant le vaillant peuple sahraoui.

Au cours de ces 15 années de liens Le Mans-RASD, les "grands" moments sont nombreux, et je les revis avec émotion.

10 janvier 1982 : Cérémonie de Jumelage Le Mans-Haouza, en présence de Fadel Ismaïl, Abdel Kader, Mohamed Salem Hatri, Mme Mamia.

Du 28 février au 6 mars 1982 : 1ère délégation officielle du Mans à Haouza comprenant M. Robert JARRY Maire, Jeannine ROUXIN présidente du Comité de Jumelage, M. BRENNER secrétaire général de l'administration municipale, Claire GRENECHE de l'Association des Amis de la RASD.

Du 8 au 17 avril 1982 : 10 jeunes manceaux vont à Haouza et comme la délégation officielle, visitent les territoires libérés par les Sahraouis.

Du 4 août au 1er septembre 1982 : 20 enfants sahraouis passent un mois au Mans.

Juin 1983 : accueil de l'ensemble national folklorique El Ouali au Mans.

Le jumelage était bien lancé, bien réel. Chaque année 20 enfants vivent un mois d'été chez nous (à la mer et au Mans), des enfants ou des jeunes sont soignés. Peu à peu, des manceaux apprennent l'existence et la lutte du peuple sahraoui grâce aux "ambassadeurs" attachants que sont les enfants.

Des délégations mancelles se joignent aux célébrations des grandes dates sahraouies.

1985 : Deux grands moments du jumelage restent deux périodes inoubliables de ma vie, (j'espère qu'on voudra bien me pardonner cette personnalisation).

En mars : participation au 1er Congrès des femmes sahraouies, à l'incitation du Front Polisario.

Du 12 au 27 juillet : Camp international des villes jumelées avec Le Mans, à l'occasion de l'Année de la Jeunesse, avec la participation de 10 jeunes Sahraouis, qui se sont fait connaître, estimer et aimer des 10 jeunes de chaque autre pays : allemands de Paderborn, anglais de Boston, russes de Rostov-Sur Le Don, grecs de Volos et manceaux. Les larmes qui ont ponctué ce séjour témoignent de la pureté et des qualités humaines des jeunes de partout, que l'argent n'a pas encore corrompus.

Octobre 1986 : "Les Fils des Nuages"

spectacle créé et joué par l'Enfumeraie au Palais des Congrès et de la Culture.

1986 et 1988 : campagnes humanitaires de collectes de denrées et mobiliers, avec envoi d'un container de 33 m3 vers Haouza.

1987 : deux journalistes manceaux (Maine Libre et Ouest France) accompagnent le Maire et moi-même à Haouza : au retour ils témoignent ...

Et puis ce sont des puéricultrices, des institutrices en formation qui sont officiellement accueillies au Mans pour se perfectionner, des étudiants à l'Université.

1991 : Conférence Européenne de soutien au peuple sahraoui au Mans.

1992 : Visite officielle au Mans de M. Abdel Aziz, Président de la RASD.

1994 : Mission charter des 105 français pour la RASD. Les 15 participants sarthois sont restés marqués par le courage des habitants des campements détruits par les inondations - presque ignorées des médias français !

Novembre 1995 : réception et conférence de Théodore MONOD, Membre de l'Institut : "à la rencontre d'une terre et de son peuple, les sahraouis".

En février 1996, après plusieurs rencontres entre les représentants des 105 délégués français dans les campements, une caravane de camions de produits indispensables (nourriture, matériel scolaire, médicaments, vêtements) part vers le Sahara pour célébrer dans l'action ce 20ème anniversaire.

Cette énumération laconique ne peut traduire la richesse des contacts, la volonté et la détermination d'un peuple, l'élargissement de nos liens et surtout de la connaissance au Mans de cette mystérieuse cité jumelle qu'il a fallu situer, définir, même si nous sommes encore trop peu nombreux à réclamer que justice soit rendue. Je n'ai pas dit non plus que d'autres villes françaises ont été gagnées à la cause sahraouie au fil des années, et que j'ai pu assister avec joie à la conclusion d'autres jumelages.

Aujourd'hui, je souhaite que ces jumelages tiennent, quels que soient les changements politiques des édiles municipaux : parce que le droit des peuples à l'indépendance est proclamé par tous les partis ; parce que les exactions tyraniques sont condamnées par tous et devraient donc l'être sans discrimination ; enfin parce que le peuple sahraoui a fait la preuve de son unité, de sa détermination et que ces femmes, ces hommes, ces jeunes, ces enfants ont droit à la vie et au bonheur.

C'EST en 1990 que tout a commencé, Régine VILLEMONT "ayant su nous convaincre du bien fondé de cette cause" comme le déclarait le Directeur de l'Ecole Normale.

4 enseignantes sahraouies sont donc venues pour un séjour de 6 semaines, à l'école d'application de l'Ecole Normale du Mans.

Parallèlement, l'accueil dans les familles était assuré par le Comité de la Sarthe des Amis de la RASD. C'était alors une première en France, rendue possible par le contexte existant

au Mans, grâce au jumelage avec Haouza qui, depuis 8 ans, favorisait la présence régulière et officielle des Sahraouis dans notre ville.

Après cette première expérience, l'IUFM qui venait de succéder à l'École Normale a décidé, avec l'accord de son Directeur M. Bouchez, de recevoir des stagiaires Sahraouis, pour des durées plus longues.

Les institutrices arrivent à 2, pour deux ans. La 1ère année elles suivent des cours de français et font des stages, la 2ème année l'IUFM vise à leur donner une formation plus technique, sans abandonner les stages pour autant. Mais parallèlement, il faut noter le souci de faire connaître la vie dans les campements et les besoins locaux à celles qui vont encadrer cette formation.

C'est d'abord Anne Riolon qui va séjourner à Smara du 10 au 24 février 1990.

L'année suivante elle retourne au Sahara Occidental avec Annie Carré, et toutes les deux rentrent enthousiastes de leur mission dans les campements sahraouis. En 1992 Annie Carré sera accompagnée par Régine Tournat au Sahara.

Leur expérience sera précieuse pour les collègues des écoles qui acceptent de prendre en charge les institutrices sahraouies.

Avec l'école rurale de Domfront-en-Champagne a pu se poursuivre une expérience dans laquelle j'ai été directement impliquée, en lien avec Nicole Mercier, professeur de Travaux Manuels Éducatifs.

Dominique Boclet avec qui j'avais travaillé à l'École Normale, a accepté de mettre en place des travaux, sur les conseils de Nicole ; il y a intéressé ses collègues et les stagiaires. Ils ont participé avec toute l'école (3 classes), à la sortie en car en forêt de Sillé-le-Guillaume, où furent expérimentés les parachutes, petits cerf-volants et moulinets qui avaient été confectionnés sur le thème du vent.

Elles ont aussi présenté leur pays et la semaine s'est terminée par une exposition d'objets artisanaux sahraouis, des photos et des explications que les enfants ont exploitées.

Car ce qui m'a beaucoup frappée, c'est l'intérêt grandissant pour la cause sahraouie, manifesté par les enfants, leurs maîtres, leurs parents. J'ai admiré combien les collègues se "mettaient en quatre" pour encadrer les stagiaires sahraouies. Et puis il y avait l'accueil du mercredi chez Nicole et Marie-Jeanne ...

L'année où l'objectif donné par les formateurs était d'observer les enfants en "activités mathématiques", j'ai vécu cette "observation" avec elles et j'ai pu les aider à comprendre le pourquoi et le comment de certaines démarches et les inviter à trouver des démarches similaires concernant des centres d'intérêt propres aux enfants qu'elles retrouveraient dans les campements. De son côté, Nicole a confectionné chez elle et avec les stagiaires, d'année en année, des jeux mathématiques qu'elles ont pu emporter et pourront reproduire et utiliser là-bas.

J'ai pris conscience aussi de la complexité des termes techniques de nos "fichiers pédagogiques", ayant le temps de chercher des situations permettant de faire découvrir le sens

caché de ces termes "abstraites". La joie des stagiaires de pouvoir alors transcrire dans leur langue telle ou telle notion faisait plaisir à voir, car c'est un grand souci pour elles de pouvoir transmettre aux collègues des campements ce qu'elles ont appris ou découvert. Chacune se faisait un dossier personnel et il s'est aussi développé un travail collectif pour l'élaboration d'un fichier de jeux bilingue Français-Arabe (des documents pédagogiques ont été réalisés en 1993 avec les formateurs de l'IUFM, le CDDP et l'Association Média-Ecole, destinés aux enseignants sahraouis.

Personnellement, j'ai beaucoup reçu de ces moments vécus avec les institutrices du Sahara Occidental et je profite de ce papier pour leur dire combien j'ai été heureuse de leur présence, de leur confiance et que j'ai moi-même été ressourcée par les "thés" où on n'avait plus besoin de mots pour communiquer ...

Quand elles arrivaient, j'accueillais des stagiaires et quand elles repartaient dans leur pays je perdais des amies !!

AU Mans, j'ai eu comme beaucoup d'autres l'occasion de participer de manière plus ou moins militante aux actions que nous avons menées au sein du comité pour faire connaître l'existence du peuple sahraoui, en lutte pour son indépendance et sa liberté. L'occasion aussi d'accueillir de façon plus ou moins officielle des ami(e)s sahraoui(e)s, lors des cérémonies de jumelage ou au cours de week-end familiaux. Ce qui reste pourtant le plus vif sont les moments où j'ai eu l'occasion de faire connaître ce peuple aux enfants du collège où je travaille. Cette action a été ponctuelle sans doute car plus encore que les adultes, les enfants ont besoin de voir, de saisir la réalité au plus près et donc de rencontrer réellement des représentants du peuple sahraoui.

Alors bien sûr ce fût la fête quand en 1980 ils eurent l'occasion d'accueillir pour une journée au collège ces enfants venus de si loin et qui vivaient une réalité si différente de la leur. Chacun avait préparé un cahier racontant sa vie quotidienne, rassemblant des documents sur la ville, l'école, le quartier

; préparé également des petits cadeaux venus du coeur (crayons, gommes, billes ...).

La langue ne fut pas un obstacle pour le pique-nique partagé et la partie de foot dans les bois de l'Epau. "Ils nous disaient leur nom et nous aussi, et on se serrait la main". Il n'y aura plus de rencontre directe au collège avec des enfants, puisque désormais les séjours des enfants sahraouis ont eu lieu l'été pendant les vacances scolaires. Toutefois, le lien n'a pas été rompu. En 1983 la venue de groupe El Wali au collège a donné aux enfants l'occasion de rassembler des cadeaux, des lettres et des dessins, qui seront transmis à leurs camarades lointains.

Les réponses à nos lettres ont un peu tardé bien sûr, mais tout de même quel plaisir quelques mois après de recevoir des lettres de l'école du 9 juin, écrites en arabe (traduites avec la bienveillance du représentant du Front Polisario), et ornées de drapeaux sahraouis...

En 1987, c'est l'équipe de footballeurs qui venait prendre le thé à la menthe au collège (à l'occasion du tournoi de football des villes jumelées).

"L'accueil des mômes au peuple sahraoui" a pu tirer un journal local et le journaliste poursuivait : "Pas de prises de positions officielles ni de considérations politiques lors de cette rencontre, simplement un échange entre des gamins français de 11 ans et des adultes en lutte pour défendre leurs convictions. Ils (les footballeurs) n'avaient pas les larmes aux yeux... pour une simple question de pudeur". "Maintenant on sait d'où ils viennent" a pu déclarer une élève. A chaque visite c'était en effet l'occasion de parler de la vie dans les campements, de passer des diagnostics sur la réalité de là-bas, de réfléchir sur le combat d'un peuple démuni mais soucieux de liberté.

Aussi en 1988, c'est avec enthousiasme que les élèves trient des centaines de paquets de graines (offerts par les jardiniers sarthois), destinés aux jardins des campements.

Plus récemment en 1992 et 1993, les stagiaires sahraouies à l'IUFM viendront préparer le thé devant des élèves et encore une fois répondront aux questions qui fusent sur la vie quotidienne des sahraouis (les camps, l'école, la santé ...).

Bref, des occasions très riches de contacts chaleureux et amicaux, de découverte d'une réalité bien lointaine et pourtant rendue sensible.



Anne Van Miegroet pour le CCFD

QUELQUES jours de mission d'une délégation du CCFD en décembre dernier, quelques jours fondus dans une attente de vingt ans ...

Le temps de goûter à la paradoxale beauté du désert et à l'humour sahraoui ...
Salé, sucré ...

Regards croisés et réflexion sur le sens du développement et du partenariat dans le contexte particulier des camps.

Du développement dans les camps.

Le contexte particulier des camps de réfugiés donne l'occasion à de nombreuses organisations non-gouvernementales (ONG) de s'interroger sur le sens d'une action de développement dans des contextes d'aide marqués généralement par l'urgence. C'est le cas du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) partenaire des Sahraouis dès 1976, suite à l'appel lancé par l'Eglise d'Algérie pour soutenir la population en exil à Tindouf.

Engagé d'abord dans le soutien des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique française à travers l'Association des Amis de la RASD, ensuite dans l'équipement d'un centre de formation professionnelle pour les jeunes des camps, le CCFD est aujourd'hui partenaire du projet de périmètre irrigué à El Ayoun.

Ce jardin du désert incarne le double objectif du court et du long terme en proposant des cultures maraîchères à rendement immédiat à côté de plantations de palmiers-dattiers, qui ne seront productifs que dans une dizaine d'années.

Ce projet fascinant par le défi qu'il représente en plein désert pose surtout de façon aigüe la question du développement dans le contexte des camps de réfugiés. En effet, parler de "long terme" dans le cadre d'une lutte de libération, c'est d'une certaine façon faire injure au désir des personnes déplacées de voir leur situation d'exil prendre fin au plus vite.

Il est significatif de constater combien les responsables sahraouis ont été réticents dans les premiers temps à accueillir l'aide étrangère, comme si elle devait légitimer contre leur gré une situation provisoire non choisie, en les encourageant à s'installer. S'il y a bien une chose qui frappe dans la découverte de la réalité sahraouie, c'est de voir combien les Sahraouis sont attachés par dessus tout à garder la maîtrise absolue de leur destin politique. Toute l'organisation quotidienne des camps est subordonnée à cet objectif majeur. Tout ce qui ressemblerait à du développement à long terme n'est agréé qu'en vue de devenir compétences transportables au jour de la libération. Le meilleur exemple de cette préoccupation est la façon dont les Sahraouis ont développé leur politique d'éducation et de formation des jeunes et des adultes dans les camps. Fervents partisans de l'idée que la libération de leur peuple passera par l'éducation, les moyens qu'ils consacrent à la formation sont considérables. Le tout est de ne pas

percevoir un projet de développement comme un projet qui légitimise la situation politique mais comme une opération au service des besoins fondamentaux de la population.

C'est bien dans ce sens que le CCFD l'entend. Il n'est pas question de concevoir la période d'exil comme une mise entre parenthèse de la vie de jeunes, d'hommes et de femmes qui restent acteurs de leur développement même durant l'exil. Les Sahraouis l'ont compris.

Le cofinancement du périmètre irrigué d'El Ayoun attend toujours une réponse de l'Union Européenne. Silence qui peut être compris comme un refus de s'engager dans un contexte politique trop clair en soutenant du développement et non de l'aide d'urgence. L'aide d'urgence est une démarche plus insignifiante sur ce plan.

Un partenaire gouvernemental

Autre aspect particulier pour une organisation non-gouvernementale telle que le CCFD : la nature gouvernementale du partenaire sahraoui.

Le Front Polisario, mouvement de libération du peuple sahraoui, est l'unique porte-parole de la population face aux interlocuteurs étrangers. Le partenaire sur place est donc une organisation politique et militaire au nom de laquelle agissent et parlent les représentants qui guident les visiteurs dans les camps.

C'est donc cette administration efficace relayée par les comités populaires de daïras qui organise la vie quotidienne des camps et qui distribue l'aide internationale vers les bénéficiaires. Cas rare dans le travail des ONG qui orientent d'habitude leurs actions vers des partenaires également non-gouvernementaux, dans le cadre d'une dynamique associative émanant de la société civile là où précisément, l'Etat est inefficace.

Sans oublier ce qu'implique la réalité des camps : d'autres exemples nous montrent que la vie dans les camps de réfugiés peut donner lieu à des initiatives privées de type associatif, agissant en parallèle des structures officielles souvent débordées par d'autres questions. Le cas des camps palestiniens est éloquent.

La question qui plane est de savoir ce qu'il restera du dynamisme individuel et associatif après vingt ans durant lesquels les initiatives vous sont confiées d'en haut ...

Mais au-delà de ces réflexions étrangères, il faut surtout reconnaître l'inestimable principe de solidarité qui cimente la culture sociale du peuple sahraoui, de même que l'extraordinaire force de mobilisation collective dans la lutte politique. Nous découvrons également là un cas unique dans le monde arabe d'engagement des femmes dans tous les domaines de la vie sociale et politique.

Et une population entière extrêmement sensibilisée à travers la lutte nationale aux enjeux du développement de leur pays.

C'est de cette conscience que le CCFD se veut partenaire.

L'ASSOCIATION Rencontre et Développement - CCSA Oise à Alger, a toujours eu pour but d'aider les hommes et les femmes des pays d'Afrique, à recouvrer leur liberté quand celle-ci est opprimée, écrasée par des forces obscures et tyranniques. Les derniers de ces pays furent entre autres l'Afrique du Sud et la Namibie. Il restait le Sahara Occidental, dernier bastion en lutte avec l'oppression marocaine et le désintéressement des Nations-Unies.

Jusqu'en 1987, nous soutenions le Front Polisario en faisant connaître, à l'aide de revues, d'informations, l'histoire de son peuple, les motivations de sa lutte contre les oppresseurs, les raisons de notre soutien envers ce peuple réfugié en Algérie, dans une région désertique et austère à 2 000 km d'Alger. Puis, la crise économique et politique qui ébranla l'Algérie vers 1986-1987, nous a empêché de continuer l'information. Il nous revenait de renforcer davantage nos liens avec le peuple sahraoui et l'Ambassade Sahraouie à Alger. Nos visites annuelles dans les camps de réfugiés de la région de Tindouf nous permettaient de mieux connaître la population sahraouie, de mieux comprendre sa lutte et d'en saisir tous les enjeux : la volonté de la population à retrouver son indépendance, sa ténacité à lutter contre la "violence" des intempéries du désert (vents de sable, froid intense l'hiver, chaleur torride), sa résistance aux pressions politiques venant des instances de l'ONU, du Conseil de Sécurité et du Maroc.

Les Sahraouis ont une grande capacité de résistance, d'écoute des autres, d'ingéniosité pour mettre à profit l'aide internationale qui leur est apportée. Par exemple, malgré l'opi-

niatreté d'une nature hostile à toute végétation, ils ont réussi à cultiver de grandes parcelles de terrain pour y faire pousser : carottes, salades, oignons.

Chez eux tout est mis à profit pour améliorer le sort des réfugiés. Et pourtant, que de raisons de rébellion entre eux, de heurts, de ressentiments dans les quatre willayas et leurs différents quartiers. Si cette épreuve de force existe, vite la responsabilité, la sagesse des dirigeants, la fibre politique de chacun et de chacune intervient pour faire cesser les conflits et les divergences de vue.

Comment ne pas se mobiliser pour les soutenir, les aider à vivre ces dures années d'hostilité, de lutte pour une cause juste. Eux aussi ont droit à leur indépendance, à retrouver leur terre, leur pays, leur souveraineté. Leur endurance soutenue par leur volonté de vivre, leur jovialité et leur hospitalité ont toujours facilité ma "remise en question" sur l'opportunité de leur lutte, sur mon engagement envers eux.

J'aime travailler, échanger avec les femmes et hommes qui, venant des camps, passent à l'Ambassade Sahraouie d'Alger. Indiscutablement, ce peuple gagne la confiance des gens qui les côtoient. Malgré cela, les grandes puissances ne semblent guère les prendre en considération. Pourquoi ce manque de confiance et de courage envers un peuple digne et capable de se prendre en main ? Pourquoi cette indifférence ? Ce manque de volonté ?

Nous pouvons regretter la grave crise qui secoue l'Algérie. Ce pays leur a toujours été favorable, les a beaucoup aidé quand il le pouvait ... et encore maintenant il les soutient. Malheureusement, sa voix n'est plus guère crédible dans le concert des Nations. Nous le déplorons pour eux.

SAHARA libre

VINGT ans après une certaine rencontre ...

Je ne savais pas en engageant la discussion avec un jeune de mon âge dans une fête de jeunes installée dans la rue principale d'Ivry sur Seine, que près de vingt années de mon existence seraient rythmées aux sons de la musique sahraouie. Comme bien d'autres, j'ai contracté cette étrange maladie qui nous a rendu solidaires du petit peuple du désert.

Dès l'origine, les demandes tranchaient avec celles que nous entendions dans cette Afrique proche du Sahel où sévissait déjà la faim. Pour eux, c'était du tissu de jean pour confectionner les vêtements des enfants. Ils venaient de recevoir des machines à coudre, don d'associations italiennes. Alors, avec des amis syndicalistes du textile, nous avons trouvé quelques kilomètres du tissu demandé, dans une usine des Vosges qui venait de fermer. Avec Denis Pryn ensuite, ce fut l'organisation de l'acheminement. Depuis, les démarches de solidarité se sont enchaînées les unes aux autres, jusqu'à aujourd'hui encore.

Quand je regarde un instant en arrière en

m'interrogeant et en me disant pourquoi j'ai accompagné ce petit peuple sahraoui dans sa quête de liberté, je repense à cette femme du désert qui, sous sa tente, m'avait fait comprendre que "les mêmes qui ferment les usines en France, sont ceux là même qui interdisent à ce peuple l'indépendance".

A leur contact, en me déplaçant quelques fois dans les campements, ou encore ici en préparant les rendez-vous de la solidarité avec les représentants du Front Polisario ou de l'association des travailleurs sahraouis en France, j'ai découvert plus d'une fois le fond des choses. C'est pourquoi me semble-t-il, cette première rencontre a duré.

Les obstacles qui entravent la marche du processus de paix défini par l'ONU sont bien sur dans la détermination du chef de l'Etat marocain, mais ils sont aussi dans les soutiens qu'il reçoit de tous ceux qui sentent leurs intérêts en jeu dans l'indépendance du peuple sahraoui. De même, pour d'autres qui en Europe ou dans le monde espèrent construire une société solidaire, l'espérance sahraouie convient mieux à leur volonté de développer la coopération entre les peuples. J'ai plutôt l'intention de rester de ce côté.

Rencontre et Développement

Gaby

COTTENCEAUX

François
LANÇON

La RASD a vingt ans

Fadel Ismaïl
Représentant du
Front Polisario en France

LA République Arabe Sahraouie Démocratique souffle le 27 février 1996 ses 20 bougies. Les Sahraouis, qui nourrissent depuis près d'un siècle l'espoir de vivre libres dans leur territoire national, à l'instar de tous les peuples du monde, célèbrent aujourd'hui le 20ème anniversaire de l'état qu'ils se sont donnés comme étant le cadre naturel où doivent s'exprimer et s'épanouir leurs aspirations légitimes à la liberté, la démocratie, à la justice et au progrès.

Les sahraouis célèbrent cet événement dans la joie des succès remportés mais aussi dans l'inquiétude face à l'évolution très lente - dont seule l'autre partie tire profit - du processus d'application du Plan de Paix.

Vingt ans d'état sahraoui, c'est d'abord l'existence irréversible du fait national sahraoui. Il prend forme dans les institutions démocratiques et les structures fonctionnelles de la RASD, en dépit de la guerre, de l'exil, de la division imposée aux familles. Depuis 20 ans, les enfants vont à l'école, les malades sont soignés, une population est active.

Dans les campements, l'aide internationale est mise à profit non pas seulement pour survivre, mais aussi et surtout pour se développer, en accordant une particulière importance à l'autosuffisance, à la prévention, à la formation.

Mais il ne serait pas honnête de s'arrêter à ce bilan plutôt positif, si l'on ne signalait pas la lassitude ressentie aujourd'hui par les Sahraouis, agacés par les reports répétés du référendum et choqués par la complaisance de l'ONU à l'égard du Maroc. Les quatre années de ni guerre, ni paix, ont entretenu un climat de relâchement qui ne cadre pas avec la rigueur et le dynamisme qu'exige notre lutte de libération nationale. D'où la décision du 9ème Congrès du Polisario de se préparer à un éventuel retour à la guerre.

Le Maroc depuis 1 an renforce ses positions le long du mur, vient de se doter auprès de l'Arabie Saoudite et des Etats-Unis d'armements utilisés dans la guerre du Golfe.

Vingt ans de RASD, c'est vingt ans de résistance dans les zones occupées, d'une population qui souffre dans son quotidien de la répression marocaine.

Vingt ans de RASD, c'est aussi vingt ans de solidarité, tissée, cultivée

au fil des jours et des années entre le peuple sahraoui et tous ceux et celles qui font des causes de liberté et de justice leur propre cause (individus, organisations, états). Qu'ils me permettent à l'occasion de cet anniversaire de leur dire un simple mais très sincère merci.

Quand à la France ? Nous sommes sûrs qu'elle peut contribuer efficacement au règlement de la question, compte-tenu de ses rapports privilégiés avec le Maroc. Tout devrait aujourd'hui inciter le gouvernement français à jouer tout son rôle : la préservation de la stabilité au Nord Ouest de l'Afrique (Hassan II est gravement malade, la situation économique incertaine) et notamment au Maroc.

Mais pour ce faire, Paris ne devrait pas privilégier ses relations avec le Maroc au détriment de ses rapports avec l'ensemble du Maghreb.

La RASD est une réalité désormais incontournable. Elle est nationale et internationale (la RASD est membre à part entière de l'OUA), Paris ne peut ne pas en tenir compte.

Dans sa dernière résolution (cité p 8), le Conseil de Sécurité a encouragé le dialogue entre le Front Polisario et le Maroc, pour rétablir une confiance mutuelle indispensable à la préparation et à la tenue du référendum. Alors que certains pays commencent à bouger, dans ce contexte, la France hésite encore.

Pourtant l'histoire nous enseigne que c'est par le dialogue que les conflits peuvent se régler et particulièrement les conflits de décolonisation. Dialogue, négociations entre Palestiniens et Israéliens, entre Bosniaques et Serbes, pourquoi pas entre Sahraouis et Marocains que tout appelle au rapprochement et à l'entente.

Paris a un rôle certain à jouer, le Sahara Occidental pouvant être l'élément d'équilibre dans la région et de stabilité indispensable à toute coopération franco-maghrébine, cadre dans lequel les intérêts français et ceux des autres partenaires seraient préservés.

KALTOUM Ahmed Laâbid (Lounatt) est une jeune sahraouie âgée de 24 ans. Elle a été arrêtée le 10 octobre 1992 à Smara, pour avoir participé à des manifestations organisées par

la population civile sahraouie, exigeant l'application du plan de paix et la libération des prisonniers et disparus sahraouis. Portée disparue depuis le jour de sa détention, elle apparaitra le 29 juillet 1993 devant un tribunal militaire à Rabat. Au cours d'un procès aussi inéquitable qu'expéditif, elle a été condamnée, ainsi que cinq autres sahraouis, à 20 ans de prison ferme.

Le témoignage de Kaltoum qui nous est parvenu en octobre 1995, montre l'ampleur de la torture et des traitements inhumains et dégradants, pratiqués par les autorités marocaines. Les auteurs de ces crimes contre l'humanité sont de tous les rangs, du simple soldat en passant par les officiers de l'armée, de la gendarmerie royale, et les agents des différents services secrets marocains. Comment comprendre la persistance des violations des droits de l'homme au Sahara Occidental ? Comment expliquer le silence des organisations internationales et des états ?

Voici le témoignage de Kaltoum. C'est la transcription d'une bande sonore parvenue à l'AFAPREDESA de l'intérieur de la prison (une caserne militaire à Bensergaoui près d'Agadir) où la jeune Kaltoum continue à être injustement incarcérée :

Chers frères,

Il y a longtemps que nous ne nous sommes pas rencontrés. Maintenant que j'ai l'occasion de vous écrire, de vous parler, je vous adresse mes salutations de militante jusqu'à l'aboutissement du but révolutionnaire suprême, tracé par nos glorieux martyrs, auxquels nous avons promis de poursuivre jusqu'à la récupération de la dernière parcelle de notre patrie spoliée.

Chers frères,

Si vous saviez la grande amitié et le profond amour que je porte envers vous, vous qui êtes nos sages guides. Je vous renouvelle, de l'intérieur de cette cellule, mes chaleureuses salutations pleines de considération et de respect. Je vous promets comme je promets aux glorieux martyrs, que je resterai fidèle à mon engagement tant que je vivrai. Je poursuivrai, derrière ces barreaux maudits mon défi, jusqu'à ce que je tombe martyr ou que le but que nous nous sommes fixés se réalise.

Chers frères,

Je saisis cette occasion, celle du 10 mai anniversaire de la création du Front de Libération de Saguia El Hamra et Rio de Oro. Cette date historique qui donna naissance le 20 mai 1973 au déclenchement de la lutte armée, comme moyen révolutionnaire pour la libération du Sahara Occidental. /...

/... Après un certain temps et devant l'incapacité de l'ONU de mener à bien sa mission, j'ai ressenti le besoin de réagir. C'est ainsi que je me suis mise en contact avec plusieurs camarades et nous avons analysé la situation relative à notre cause nationale. Nous nous sommes mis d'accord sur la nécessité de sensibiliser la population sahraouie sur l'incapacité de la MINURSO en attendant de trouver les moyens adéquats, susceptibles de montrer cette réalité au monde entier.

Au mois d'octobre 1992, nous nous sommes mises d'accord, des étudiantes et moi, pour mener une action prouvant le militantisme de la femme sahraouie. Nous avons décidé d'organiser une série de manifestations, pour dénoncer le système répressif auquel nous étions soumis, et empêcher la tenue des élections législatives marocaines, dans les territoires occupés du Sahara Occidental.

Le 7 octobre 1992, à 8 heures du matin, les autorités marocaines ont procédé à l'arrestation de Abdellah Lamman El Markhi (il se trouve actuellement aux campements de réfugiés sahraouis) et Hammadi Nassiri ould Mohamed Lamin ould Jaiyed. Ce matin même, ils ont été transférés à El Ayoun. Le jour même, à 19 heures, d'autres sahraouis ont été arrêtés dont Jouda Brahim, Barricallah El Bar et Bennou Mohamed. Le lendemain, des centaines de citoyens se sont manifestés devant le siège de la province, pour protester contre les agissements barbares commis par les tortionnaires de Driss Basri et à leur tête Dkhil Khali (le gouverneur de Smara). Les manifestants portaient des drapeaux de la RASD et répétaient des slogans dénonçant l'occupation. J'étais parmi les nombreuses femmes qui étaient à la tête de la manifestations populaire, défiant ainsi les forces des mokhaznis et de la police marocaine. Le vendredi 9 octobre 1992, nous sommes descendus, une fois encore, au boulevard de la province. /...

/...Le lendemain, nous avons été, mon père et moi, convoqués par le gouverneur. A la salle d'attente, nous avons trouvé un groupe d'agents de la DST. Ils ont ordonné à mon père de les accompagner. Je suis restée seule. Quelques ins-

Droits de l'homme

Témoignage de l'intérieur des prisons marocaines

tants plus tard, un autre groupe d'agents entra et m'ordonna de les suivre. J'ai refusé mais je ne savais que faire alors je suis entrée au bureau du gouverneur. Je lui ai demandé : "Où est mon père ?". Il s'est contenté de répondre qu'il était parti. Puis, il ordonna aux agents de m'emmener, mais avant qu'ils ne puissent le faire, j'en ai gifflé un. C'est ainsi que je fus arrêtée et transférée sur le champ à El Ayoun de façon sauvage et inhumaine, comme si j'étais un animal. J'avais les mains menottées et les yeux bandés. La même nuit, on m'a fait subir toutes sortes de tortures physiques et psychologiques que je suis incapable de décrire. Plus j'étais torturée, plus ma détermination s'affirmait et plus je défiais. Je me rappelais nos glorieux martyrs qui ont sacrifié leur vie pour le bien être de ce peuple.

Au petit matin du 14 octobre 1992, j'ai reconnu que j'étais sahraouie et que j'ai conduit les manifestations. Après tant d'heures de tortures, les tortionnaires m'ont interrogée sur l'objectif d'une telle manifestation. Sur le champ j'ai répondu : "Le Sahara ne vous appartient jamais. Il appartient aux vaillants sahraouis qui ont combattu et continuent à le faire pour sa liberté. Moi aussi je poursuivrai ma lutte et je resterai fidèle à mes principes tant que je vivrai. /...

... J'ai passé cinq jours au commissariat de la Police Judiciaire, ensuite j'ai été transférée d'une façon barbare au poste de commandement des CMI où étaient détenus d'autres camarades. Dans ce centre secret, nous avons passé plus de 10 jours sans couvertures et presque sans nourriture (un morceau de pain et deux verres d'eau quotidiennement). Le 27 octobre 1992, nous avons été transférés mes trois camarades Jouda Brahim, El Bar Barricallah, Bennou Mohamed et moi-même à Rabat, pour y être "traduits devant un tribunal", mais le jugement a été reporté. Le long du parcours, nous avons été soumis aux pires supplices accompagnés d'insultes.

A Rabat, on nous a conduits au siège du ministère de l'Intérieur, où nous avons été soumis à un interrogatoire de la part d'agents de la province et de la DST. Après deux heures, nous avons été mis en isolement, chacun dans une cellule les yeux toujours bandés et les mains liées. A l'intérieur des cellules, il faisait très froid. Nous n'avions presque rien pour nous couvrir et nous étions à deux pas de la mer. L'alimentation n'était pas mauvaise mais ils nous interdisaient de faire nos toilettes. Après 15 jours, nous avons été interrogés par des officiers des CMI.

Le 13 novembre 1992, nous avons été reconduits à El Ayoun. Un mois après, le 16 décembre, nous avons été transférés de nouveau à Rabat. Plus tard, nous avons été rejoints par d'autres camarades. Il s'agit de Bazid Salek, El Gharabi Ali et Bouhada Brahim qui ont été arrêtés le 16 mai 1992 à El Ayoun. Le lendemain de notre arrivée, nous avons été conduits par des policiers au siège de la Sécurité Nationale qui, sous prétexte de non compétence à s'occuper de ces "crimes", nous a remis au tribunal militaire.

A 10 heures, nous avons été conduits au bureau du greffier au tribunal militaire. A six heures de l'après-midi, nous avons été livrés à la gendarmerie royale, qui nous a emmenés au complexe secret de Salé, à l'exception de Bouhada Brahim parce qu'il était mineur. J'ai été conduite au quartier des femmes, quant aux autres camarades, ils ont été conduits au quartier des hommes. C'est là qu'ils nous ont enlevé les bandes et les menottes. Le matin du 8 juin 1993, nous avons été conduits au tribunal militaire, où nous avons fait l'objet d'un interrogatoire dirigé par un juge d'instruction doté du grade de commandant. Nous avons de nouveau reconnu que nous étions des sahraouis et que tout ce que nous avons entrepris était destiné contre le régime marocain et les colons au Sahara Occidental. Le mercredi 21 juillet, nous avons reçu le procès verbal où nous étions accusés d'atteinte à la sécurité de l'Etat, selon les articles 4 du code judiciaire militaire, les articles 190, 191 et 581 du code pénal, l'article 224 du code de procédure pénale.

Le 29 juillet 1993, nous avons été conduits une autre fois au tribunal militaire à Rabat. En entrant, nous avons été surpris de voir nos familles. Nous avions les mains liées et les gendarmes ne nous ont pas permis d'embrasser nos proches. Il y avait également deux avocates et des avocats désignés par le tribunal. A 9 heures, la commission judiciaire est entrée. Elle était composée d'un président et de deux conseillers à sa droite et deux autres à sa gauche. Il y avait également le procureur général (colonel), et un greffier. A l'ouverture de la séance, le président demanda l'application de l'article 81 du code judiciaire militaire, relatif au secret de la séance. Celle-ci a été suspendue pour faire évacuer la salle de tous les présents, à l'exception des éléments de la marine, armés de Klach, qui occupaient la salle de l'intérieur, ainsi que les gendarmes également armés. La

séance a été reprise avec quelques questions absurdes et stupides. En effet, la mise en scène était préparée d'avance. Nous avons de nouveau et pour la unième fois reconnu notre participation aux manifestations de protestations. Nous avons expliqué les raisons qui nous ont poussé à agir ainsi. Nous étions prêts à sacrifier nos vies comme l'ont déjà fait de nombreux martyrs. Ce ne sera ni la première ni la dernière fois. Les sahraouis continueront à combattre et à militer jusqu'à la récupération de la dernière parcelle de notre Sahara spolié. Après les délibérations et les interventions, on a fait entrer les familles à 5 h 30. Ensuite, le jugement a été prononcé : **"20 ans de prison ferme pour chacun de nous"**.

Le 18 août 1993, nous avons, mes camarades et moi-même, été conduits, sans préavis, les mains liées et les yeux bandés, à l'aéroport de Kénitra. On nous a fait monter à bord d'un avion C130 de l'armée marocaine, qui nous transporta à Agadir où nous étions attendus par le commandement de la région sud. Ensuite, on nous a fait entrer dans un lieu souterrain, un lieu sale et sombre. C'était horrifiant et terrifiant. Après deux heures, nous avons été visités par le général Bennani qui nous informa que nous étions ici en tant qu'invités de Sa Majesté. Il nous a promis de nous fournir tout ce que nous demandions et que notre présence ici n'était que provisoire, en attendant de nous trouver un lieu plus convenable. Après deux mois, nous avons été transférés vers des cellules propres avec salle de toilettes.

Le 5 novembre 1993, nous avons entamé une grève de la faim, pour protester contre la non réalisation de nos principales revendications, à savoir la possibilité de poursuivre nos études et les visites des familles. Le 22 novembre 1993, nous avons reçu les premières visites des familles. C'est ce jour que Bennou est entré à l'hôpital.

Le 25 novembre 1993, une délégation du CICR nous a rendu visite. Ses membres ont pris toutes les informations nous concernant. Nous avons également été photographiés et on nous a remis un coupon avec notre numéro CICR. Quand j'ai abordé avec le médecin de la délégation les agissements barbares, la torture et les viols que j'avais subi, ainsi que d'autres femmes sahraouies lorsque j'étais emprisonnée à El Ayoun, il s'est contenté de répondre que dans toutes les zones de conflits, même les hommes subissent la torture et les viols quant aux femmes ... !

Le 7 décembre 1993, Bazid Salek est entré à l'hôpital. Il est atteint de diabète.

Droits de l'homme

Le 2 février 1994, c'est à mon tour d'entrer à l'hôpital pour hémorragie et inflammation de l'appareil urinaire. Le 30 mai, une délégation du CICR nous a rendu visite et nous a apporté quelques lettres (des familles aux campements).

Le 24 septembre 1994, les camarades Bennou et Barricallah ont refusé de rentrer dans leurs cellules pendant 25 jours pour protester contre leur lieu de détention (leurs cellules sont situées au sous-sol sans aucune aération). Du 31 octobre au 9 novembre 1994, nous avons procédé à une grève de la faim, pour protester contre les conditions de notre détention. Nos principales revendications étaient la possibilité de poursuivre nos études, l'amélioration de la nourriture, ainsi que de pouvoir pratiquer du sport et sortir dans la cour ...

Le 3 décembre 1994, nous avons été visités par une délégation du CICR. Cette fois, elle n'apporta aucune lettre. Quand on a demandé pourquoi, elle a répondu que c'est peut-être du aux dernières inondations qui ont frappé les campements le mois précédent. Mais nous n'avons pas été convaincus par cette explication. L'un des membres de la délégation nous a dit avoir eu un entretien avec le ministre des droits de l'homme qui lui aurait dit que nous sommes des prisonniers de droit commun et que nous n'avons aucune relation avec le Front Polisario.

Le 12 décembre 1994, on nous confisqua tous les moyens d'information (journaux, radio ...). On nous diminua également le temps des activités sportives (de 2 heures par jour à 3 heures hebdomadaires) et le temps de promenade dans la cour (de 3 heures quotidiennement à 1 heure par jour). Le 27 décembre 1994, nous avons, Jouda Brahim, Salek Bazid et moi, dû rester dans nos cellules de 10 heures du matin à 17 heures l'après-midi. C'est à cette heure que le colonel Chaouki est arrivé et qu'il nous questionna sur nos demandes. Nous lui avons répondu que nous avions écrit à l'administration à deux reprises et que par conséquent il savait bien de quoi il était question, comme il connaissait les conditions auxquelles nous étions soumis. En ce qui concerne les études, il a répondu qu'ils avaient écrit aux établissements scolaires et que ces derniers avaient répondu que nous sommes exclus et que s'ils voulaient nous inscrire, il faudrait payer 1000 dirhams pour chacun d'entre nous et que vu les circonstances, ils ne pouvaient payer cette somme ! Mais il a oublié que le Maroc pille, chaque jour, des centaines de tonnes de phosphates et de poissons du Sahara Occidental. Quant aux moyens

d'information, il a répondu que sur décision du Palais Royal, nous n'avions droit qu'aux masses médias marocaines à savoir Radio Rabat et Midi 1.

Le 11 mars 1995, on nous a mis à la place des détenus algériens libérés la veille. (Il s'agit de trois citoyens algériens détenus par les forces marocaines en 1976 et qui étaient portés disparus depuis cette date).

Maintenant, je vais aborder les conditions insupportables que vivent les détenus dans les cellules et dans les centres secrets, parmi lesquels figurent le PC CMI (Poste de Commandement des Compagnies Mobiles d'Intervention) à El Ayoun. Dans ces centres secrets où croupissent les vieux, les jeunes, les enfants et les femmes, ils pratiquent une torture qu'on ne peut pas imaginer. Personne ne peut croire que de telles monstruosité soient vraies, soient réelles. Au PC CMI à El Ayoun, nous étions "marqués". Quand on appelait chacun de nous dans son coin : "L'âne n° 1 ?". On devait répondre "C'est moi l'âne n° 1" ; "C'est moi l'âne n° 2" ; "C'est moi l'âne n° 3" ; "C'est moi le chien n° 1". Les tortionnaires nous ordonnaient souvent de nous déshabiller. A une femme : "Debout, déshabille toi, et danse !". A une autre : "Déshabille toi et marche à quatre pattes". A un jeune homme "Déshabille toi et aboie comme un chien !". Par la suite, ils ordonnaient à un jeune homme de faire l'amour à une femme : "Fais-lui ce que ton père fait à ta mère". Ainsi que d'autres agissements aussi barbares qu'inhumains. La femme à l'intérieur de ces cellules est traitée avec sauvagerie. Quand elle voulait aller aux toilettes, des gardiens la frappaient le long du parcours. Ceci sans parler des abus sexuels et de la torture psychologique. Les tortionnaires la traite à leur guise.

L'objectif de tels agissement est de rendre l'être humain vulnérable. Ainsi à sa sortie de ces prisons, s'il arrive à en sortir vivant, le détenu est atteint de plusieurs maladies et il passe souvent le reste de sa vie entre les hôpitaux. Parfois, les prisonniers ne sont relâchés que pour mourrir quelques jours après. Nous avons assisté également au décès de deux jeunes sahraouis martyrs : Kotb El Hafed et El Kairaouan Said. Il s'agit d'une vraie guerre psychologique et physique, ayant pour but l'anéantissement de notre volonté, le désir de nous toucher dans notre dignité pour nous empêcher de poursuivre notre lutte. Malgré tout cela, notre résistance et notre défi grandissent chaque jour d'avantage.

La campagne de parrainage de disparus sahraouis continue à se développer en Europe. En France, 170 personnes y participent par notre intermédiaire.

Dans notre précédent numéro, nous faisons le point sur les activités de l'AFAPREDESA, les disparus, la situation des sahraouis libérés en 1991, les nouvelles arrestations et disparitions.

Actuellement, nous rencontrons des associations des droits de l'Homme ou se préoccupant de ces questions, car il nous paraît primordial de faire circuler l'information et d'amplifier la campagne d'adoption de disparus.

Avec elles, nous voulons unir nos efforts pour que le mur de l'oubli soit brisé, le soutien aux disparus, prisonniers, ex-prisonniers et leurs famille soit plus efficace et que la pression sur le régime marocain soit plus importante.

Khadir El Daoud, représentant de l'AFRAPADESA en Europe, peut animer conférences, soirées sur la question des droits de l'Homme au Sahara Occidental.

contact : ☎ 48 57 96 59

C. DUCHASTELLE

Plate-forme solidarité avec le peuple sahraoui

La caravane de l'espoir

Ce soir, 2 février 1996 en l'église du Rosaire : Serge Kerval et "Présence" en concert

Régulièrement, le groupe Présence (trente choristes et musiciens) et Serge Kerval se produisent bénévolement pour le soutien à une cause humanitaire.

Ils ont choisi de soutenir l'action de coopération "Rezé Solidarité" avec le Sahara Occidental de l'Office municipal des jumelage et des relations internationales de la ville de Rezé.

Le montant de la libre participation financière du public permettra d'affréter un container de matériel hospitalier et de médicaments à destination des campements de réfugiés sahraouis, dans le désert algérien.

Ce vendredi 2, à 20 h 30, église du Rosaire, rue Alsace-Lorraine. Entrée gratuite. Libre participation à l'entracte.

QUEST-FRANCE

Rezé-Solidarité
avec le Sahara Occidental :
Conférence-débat
vendredi 19 janvier 1996

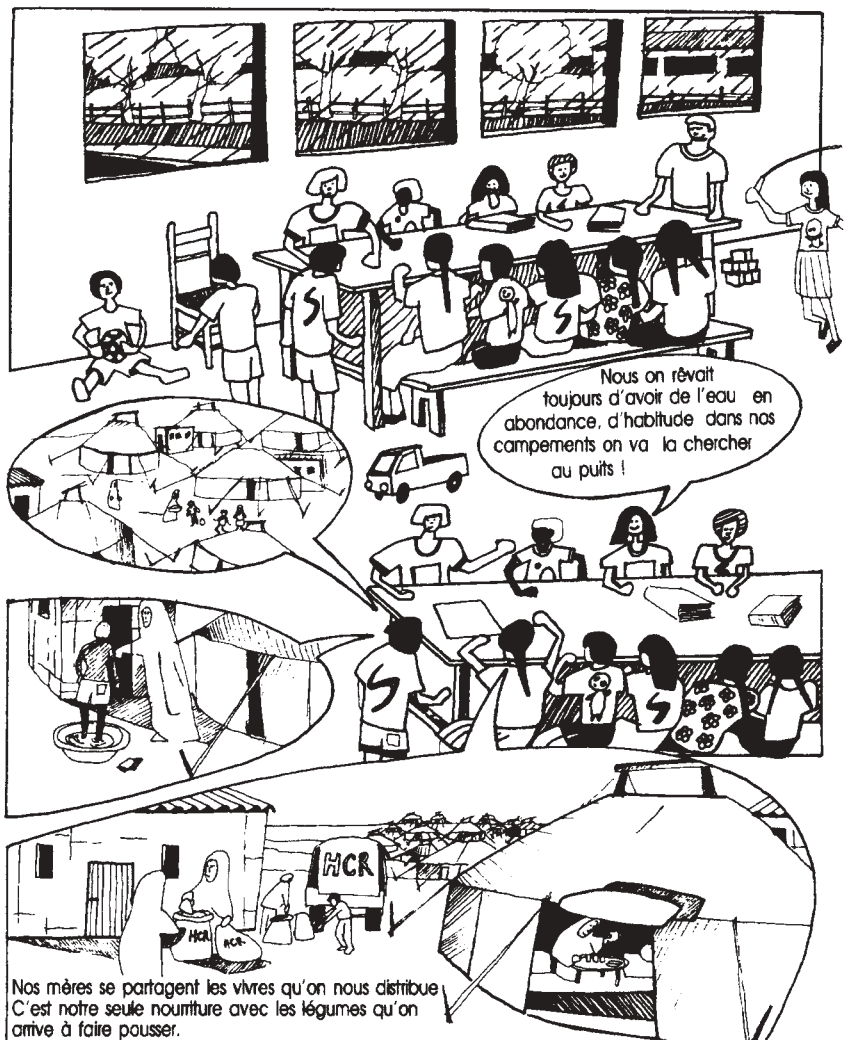
À Gonfreville, soirée festive
aux couleurs sahraouies,
le samedi 10 février 1996,
pour financer la caravane.

Deux délégations de pharmaciens
sans frontières - celles de la Sarthe
et du Calvados - ont participé très active-
ment à la collecte de médicaments et
de matériel médical. PSF prépare une
mission dans les campements en avril.

Plusieurs délégations du Secours Popu-
laire, celle du Val-de-Marne en particu-
lier, ont été très actives dans la collecte
de médicaments

SAHRAOUI SOLIDARITE caravane de l'espoir

Quelque part en France, une 'colo' réunit des écoliers français et des enfants sahraouis venus, comme chaque année de leurs camps de réfugiés...



Départ 23 février
Hérouville-Saint-Clair
Caen

DÉMARRÉS il y a une petite décennie, les échanges humanitaires entre Saint-Nazaire et la République Arabe Sahraouie Démocratique sont entrés dans les "bonnes" habitudes. Hier, les partenaires (ville, OMJ, mouvement associatif) ont innové. Pour la première fois, ils ont activement participé au convoyage de matériels sanitaires et scolaires.

Hier, ces partenaires, auxquels il convient d'ajouter le nouveau comité local des amis de la République Arabe Sahraouie, ont franchi un nouveau pas.

Avec le concours d'un semi-remorque et des élèves du lycée de formation de transport routier de Châteaubriand, ils ont chargé quarante lits et matelas en bon état, à destination du Sahara Occidental. Ce chargement fait partie d'un convoi, baptisé "Caravane de l'espoir", composé de 5 camions chargés de matériels humanitaires, sanitaires et scolaires. Collectés à travers l'hexagone, les lits, matelas, médicaments et autres matériels, vont

d'abord être acheminés vers Caen puis vers l'Algérie, terre de transit vers les camps de réfugiés et les campements du Front Polisario.

Hier, devant le hangar de "barbe en soie" à l'île du Pé (tout proche du Petit Caporal), les amis du peuple sahraoui ont rapidement chargé la remorque du poids lourd. Demain, ces lits devraient procurer un confort certain à des enfants privés jusqu'alors du minimum de bien-être.

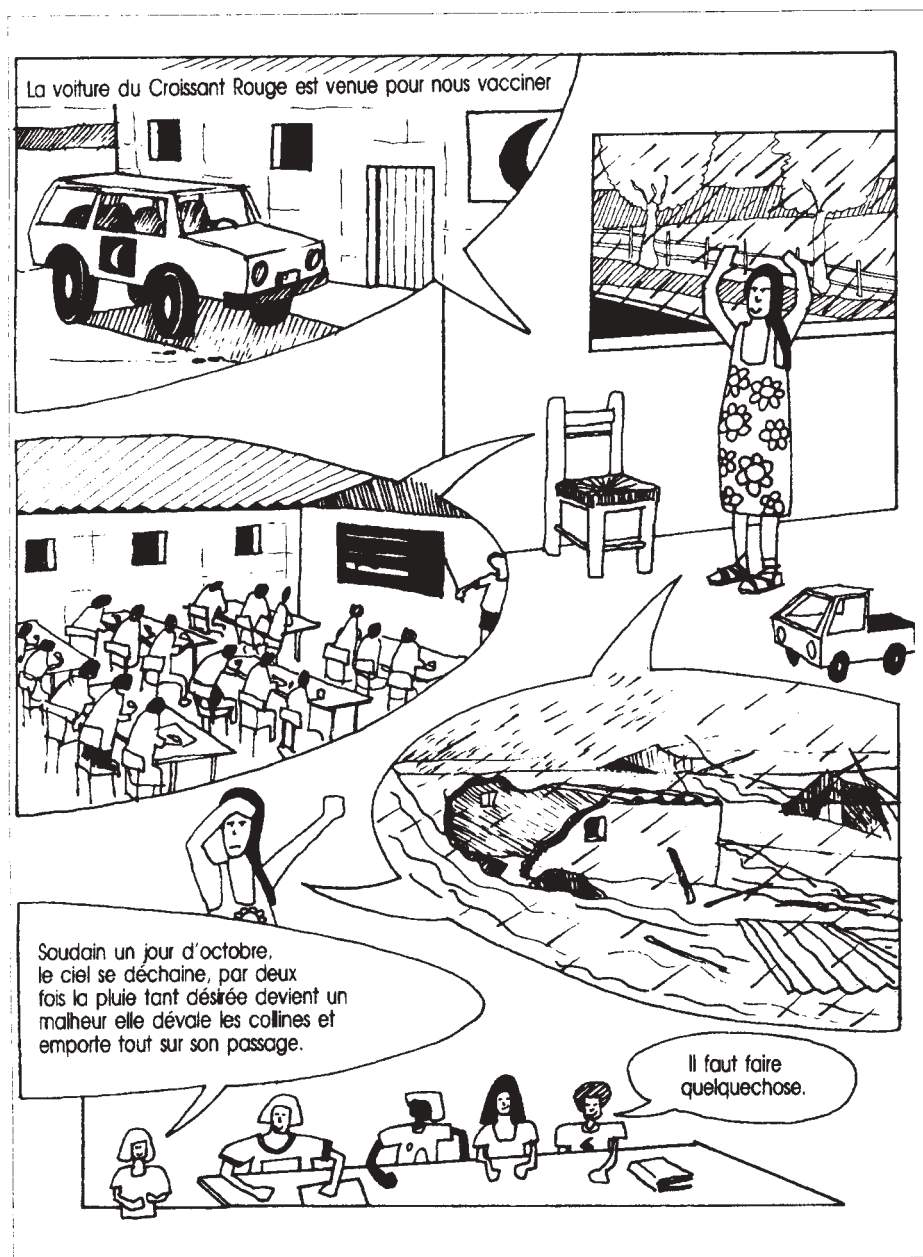
QUEST-FRANCE
14/02/96

Palaiseau,
300 personnes au concert
du 19 janvier 1996,
et la moitié du container gagné

Plate-forme solidarité avec le peuple sahraoui

Première en France
dans le domaine
de l'humanitaire

Lits nazairiens
pour les Sahraouis

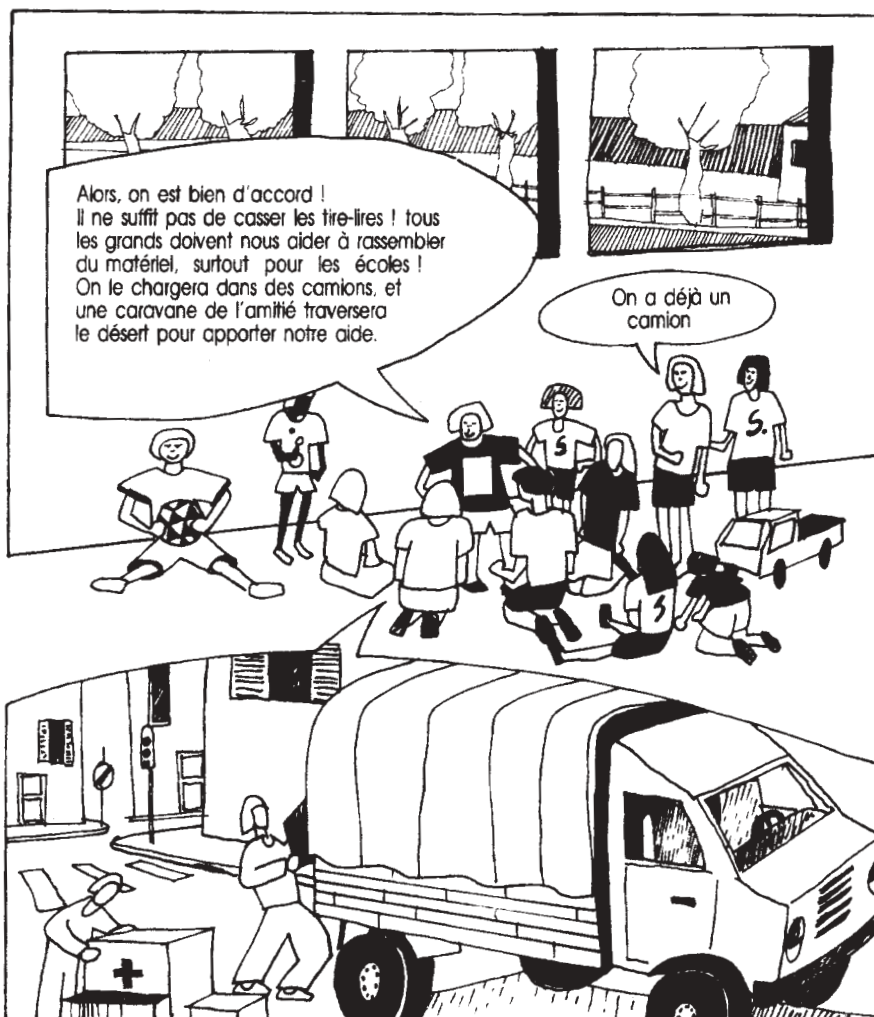


BD originale : Matthieu LIÉGEOIS

Plate-forme solidarité avec le peuple sahraoui

Qui participe à la caravane

- Les villes, à travers leurs comités de jumelage :
 - . Cuges les Pins - Gonfreville l'Orcher - Le Mans - Loon-Plage - Rezé - St Nazaire
- Les comités locaux de soutien au Peuple Sahraoui :
 - . APAPS Palaiseau
 - . Association des Amis de la RASD, comités de la Sarthe, du Tarn, de Saint-Nazaire.
 - . Association pour un camion-citerne Le Havre
- D'autres associations, ONG (organisations non gouvernementales) :
 - . Enfants Réfugiés du Monde
 - . Fondation France Libertés, délégation du Calvados
 - . Pharmaciens sans Frontières, délégation de la Sarthe et du Calvados
 - . Secours Populaire, délégations du Calvados, du Tarn, de la Manche et du Val-de-Marne.
 - . Santé Sud
 - . CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement)
- Association des travailleurs sahraouis en France.



À propos de voyages ...

Un coup de chapeau et des remerciements à Sogena - Caen, au transporteur M. Brûlon de Téléché.
et à l'agence El Djezaïr qui nous emmène si souvent en avion vers l'Algérie.

Si vous souhaitez nous aider ou participer à la caravane, vous adresser :
--- Plate forme solidarité AARASD B P 244 75227 PARIS CEDEX 5
ou ---



La caravane dernière minute

Conférence de presse avant le départ

Hérouville-Sant-Clair, 23 février 1996,
en présence de M. GEINDRE, son maire,
et de tous les partenaires de la caravane.

La parole à notre secrétaire, Catherine PILETTE.

Que de chemin parcouru pour l'Association des Amis de la RASD !

Quand j'ai pris ma place dans l'Association en 1986 aux côtés de R. Villemont, la RASD avait 10 ans.

Je peux dire aujourd'hui en faisant ce point que "j'ai vu arriver bien des gens", se créer bien des comités (de soutien, de jumelage), se dérouler bien des manifestations, en un mot l'Association s'est considérablement développée depuis plusieurs années.

Le nombre des partenaires (ONG, associations, villes amies, comités relais...) n'a cessé de croître.

Au fil du temps l'association a élargi le nombre et l'importance de ses interlocuteurs (la presse, les institutions, les partis politiques, les syndicats ...).

La mise en place de diverses structures y est pour beaucoup (collectif de vigilance, comité de suivi, comité scientifique, plate-forme ...), a créé une dynamique de groupe, et a permis de mettre en place des actions précises et ciblées.

Quand aux adhérents et sympathisants proprement dits, je vois mes fichiers grandir d'année en année. De plus en plus de personnes nous rejoignent, sont émues et sensibilisées par le courage et la ténacité de ce peuple du désert qu'ils commencent à découvrir. J'ai reçu en janvier un courrier d'une personne qui commençait ainsi : "Je souhaite rejoindre vos rangs. Veuillez m'adresser un bulletin d'adhésion". C'était très spontané, très volontaire ; et beaucoup d'autres qui nous écrivent et nous encouragent tout aussi chaleureusement.

Je pense aujourd'hui que l'Association des Amis de la RASD n'a plus véritablement besoin de prouver son existence mais véritablement besoin de moyens : moyens d'action, moyens financiers, moyens d'écoute...

Alors tout comme ce nouvel adhérent "REJOIGNEZ NOS RANGS" !

Catherine

vie de l'association

En janvier dernier, nous avons appelé solennellement nos adhérents à participer à une souscription exceptionnelle pour stimuler le développement de l'association.

Nombreux ont déjà répondu. Nous en publierons la liste et le montant dans le prochain numéro. La souscription n'est pas close... nous renouvelons notre appel.

(Suite de la page 2)

24/12/95 : Le Comité exécutif de l'ANC (Congrès National Africain), dans une déclaration du 9/12/95, dénonce l'intervention de M. Boutros-Ghali auprès du gouvernement sud-africain, pour retarder l'officialisation de la reconnaissance de la RASD par l'Afrique du Sud.

2/01/96 : Trois partis de l'opposition légale tunisienne appellent le Maroc à revenir sur sa demande de gel des activités de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

3/01/96 : Accident mortel lors de l'étape Fougère el-Hassan (Sud-Maroc) . Smara (Sahara Occidental) du rallye Grenade-Dakar. C'est probablement une mine qui a explosé au passage d'un camion, tuant le pilote. Depuis plusieurs années, le Front Polisario avait averti des dangers.

3-9/01/96 : Tournée de l'envoyé spécial de M. Boutros-Ghali.

4/01/96 : Selon Jeune Afrique, le secrétaire d'Etat adjoint américain chargé du Moyen-Orient et du Maghreb, Robert Pelletreau, en visite au Maroc en décembre, a insisté lors d'une rencontre à Rabat avec les partis d'opposition, sur la tenue d'un référendum transparent au Sahara Occidental, tout en déclarant comprendre la position marocaine. Un de ses collaborateurs aurait même précisé qu'il ne saurait y avoir de "tricherie".

4/01/96 : La Commission européenne décide d'une aide alimentaire d'urgence de 1 million d'euros (1.3 millions \$) pour les réfugiés sahraouis, portant ainsi à 5 millions d'euros l'aide européenne pour 1996.

16/01/96 : La France annule 1 milliard de francs de la dette marocaine (Le Monde).

18/01/96 : Interview du responsable de la Commission nationale d'identification sahraouie (Le Matin, Alger)

Question : Lors de la tournée de l'envoyé spécial de M. Boutros-Ghali dans la région, certains responsables qui l'accompagnaient ont fait part d'une solution intermédiaire. Partagez-vous cet avis ?

Réponse: M'Hamed Khaddad : Quelle solution

intermédiaire et avec qui ? Une négociation se fait au minimum à deux et le Maroc reste sourd aux appels du Polisario et de la Communauté Internationale pour entamer un dialogue constructif, portant sur les problèmes qui entravent la tenue du référendum ou sur l'étape post-référendaire. Deuxièmement, il est vrai que le mot-clé est la crédibilité (...). Cette crédibilité ne peut être assumée en disant simplement aux Sahraouis : Fermez les yeux et attendez ce qui va sortir de la boîte de Pandore (...). Les dites "preuves convaincantes" doivent être clairement établies, les membres de la commission d'identification doivent avoir des instruments de jugement précis, cartésiens. Dans ce contexte, quel crédit accorder au témoignage oral quand le cheikh présenté par le Maroc prétend connaître, parfois, plus de 100 000 personnes et ce n'est pas tout... Il jure aussi connaître le lieu de naissance des pères des intéressés, leurs lieux de résidence il y a une dizaine d'années... Et le comble, c'est que le dit notable peut être âgé d'à peine 18 ans !

23/01/96 : Rapport du Secrétaire général du 19/01/96

Le rapport résume les résultats de la visite de M. Garekhan. Celui-ci a constaté qu'aussi bien le Maroc que le Front Polisario souhaitent toujours l'organisation d'un référendum libre et honnête sur l'avenir du Sahara Occidental, mais que ni l'un ni l'autre n'était disposé à faire de nouvelles concessions. L'Envoyé spécial de M. Boutros-Ghali note au sujet des négociations directes que "le Maroc, sans y être totalement opposé, estimait qu'un dialogue entre les deux parties ne servirait pas à grand chose à ce stade. Pour sa part, le Front Polisario était très favorable à la tenue de pourparlers, sous les auspices de l'ONU, ou avec l'aide d'un groupe de contact composé de représentants d'états de la région ou extérieurs à celle-ci".

L'identification des 175 000 personnes restantes, contestées par le Front Polisario qui refuse de coopérer à leur identification, ces personnes n'étant pas représentées par une sous-fraction lors du recensement de 1974, nécessitera encore six à douze mois. Devant l'impossibilité de tenir le référendum en 1996, M. Boutros-Ghali constate qu'un dialogue entre les deux parties permettrait de faciliter le règlement du

conflit. Il évoque la possibilité, pour le Conseil de Sécurité ou certains de ses états membres, d'aider à une telle solution.

L'autre possibilité serait que le Conseil de sécurité prépare le retrait de la MINURSO, mais, ajoute M. Boutros-Ghali, "je partage l'inquiétude dont les parties, et plus encore les états observateurs, l'Algérie et la Mauritanie, ont fait part au sujet du retrait (...) de la MINURSO. Je crains les conséquences qu'une telle décision pourrait avoir pour la stabilité de la région".

26/01/96 : La France et le Sahara Occidental (AFP)

Le Front Polisario a reproché à la France, "puissance de premier ordre" dans le bassin méditerranéen, d'être trop "coincée" par ses rapports avec Rabat et Alger, et de ne pas vouloir s'impliquer davantage dans les efforts en vue d'un règlement durable au Sahara Occidental. "Sans contribution de la France, il n'y aura pas de solution définitive" au conflit, a affirmé Bachir M. Sayed, reçu en outre par M. Boutros-Ghali le 25/01. Selon Bachir "si la France considérait le Sahara Occidental hors du cadre de ses relations avec le Maroc et l'Algérie, elle aurait une position moins complexée et beaucoup plus juste". "Nous sommes victimes et nous souffrons" de cette situation, alors que "la France a tous les moyens vis à vis des parties en jeu". Le dirigeant sahraoui s'est une nouvelle fois prononcé pour un dialogue direct entre le Maroc et le Polisario, suggérant la ville de Marseille comme lieu de rencontre.

31/01/96 : Résolution du Conseil de Sécurité

Le Conseil, à l'unanimité, proroge le mandat de la MINURSO jusqu'au 31/05/96. Il note avec une vive préoccupation que le processus d'identification est dans l'impasse. Point capital, le Conseil "encourage les deux parties à envisager d'autres moyens de créer un climat de confiance mutuelle", il se prononce donc, sans le dire expressément, en faveur d'un dialogue direct entre Marocains et Sahraouis. Il prie cependant le Secrétaire général d'établir un programme de retrait de la MINURSO "au cas où il n'y aurait pas de progrès tangibles" avant le 15 mai 1996. (texte cité p. 8)

ADHÉSION 96

*Renouvelez votre adhésion à l'Association
des Amis de la RASD*

Devenez un ami de la RASD

Nom : Prénom : Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Cotisation et abonnement à Sahara Info : 100 F.

Cotisation de soutien : 200 F. Membre donateur : 500 F.

*Bulletin à découper et à retourner accompagné de votre règlement
à l'ordre de l'Association des Amis de la RASD*

(CCP 19 303 94 K PARIS - BP 244 75227 PARIS CEDEX 05)

ou si vous le préférez à votre comité local s'il en existe un dans votre région.

Pour le savoir, n'hésitez pas à nous contacter.

Qui est derrière Sahara Info ?

Présidence de l'Association

M. Barbier
C. Bontemps
C. Pistre
J. Rouxin
R. Vizet
C. Billard

Président : F. Jacob

Secrétaire générale :
R. Villemont

Comité de rédaction :

R. Villemont
P. Richet
G. Jacquemin
C. Pilette
B. Marais